

RAPPORT FINANCIER ANNUEL ***Arrêté au 30 avril 2014***



TONNELLERIE FRANCOIS FRERES – TFF GROUP
Société Anonyme au capital de 8 672 000 euros
Divisé en 5 420 000 actions de 1,60 euro chacune
Siège social : 21190 Saint Romain (France)
515 620 441 RCS Dijon

Sommaire

• Attestation du responsable	3
• Comptes consolidés.....	4
• Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	40
• Comptes sociaux.....	42
• Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	62
• Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	64
• Honoraires des Commissaires aux comptes.....	66
• Rapport de Gestion.....	67
• Rapport du Président sur le contrôle interne.....	117
• Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne.....	130
• Document d’information annuel.....	132

ATTESTATION DU RESPONSABLE

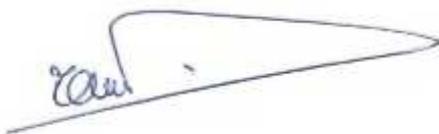


J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint Romain le 28 août 2014

Le Président du Directoire

Jérôme FRANCOIS



COMPTES CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 30 AVRIL 2014

Actif (en milliers d'euros)	Note	30/04/2014	30/04/2013
		IFRS	IFRS
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	4.3	2 411	1 832
Ecart d'acquisition	4.2	51 890	52 868
Immobilisations incorporelles	4.1	54 301	54 700
Immobilisations corporelles	4.1	28 076	28 021
Impôts différés actifs	4.4	4 518	3 546
Autres actifs financiers		1 135	899
Total actif non courant		88 030	87 166
Actif courant			
Stocks et en-cours	4.5	131 567	129 180
Créances clients	4.6	39 109	34 001
Autres créances d'exploitation	4.6	4 851	4 739
Disponibilités	4.7	38 102	35 428
Total actif courant		213 629	203 348
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Total actif		301 659	290 514

BILAN CONSOLIDE AU 30 AVRIL 2014

Passif (en milliers d'euros)	Note	30/04/2014	30/04/2013
Capitaux propres			
Capital social	4.8	8 672	8 672
Réserves consolidées		183 005	163 943
Ecarts de conversion capitaux propres	4.8	(4 733)	(231)
Résultat consolidé		23 775	22 499
Ecarts de conversion résultat		0	(185)
Total des capitaux propres du Groupe		210 719	194 698
Intérêts minoritaires réserves		1 929	1 850
Intérêts minoritaires résultat		360	255
Total capitaux propres		213 008	196 803
Passif non courant			
Provisions	4.9	919	389
Impôt différé passif	4,16	2 641	2 492
Dettes financières long terme	4.11 et 4.12	7 998	21 789
Engagements de retraite	4.10	1 404	1 315
Total Passif non courant		12 962	25 985
Passif courant			
Dettes fournisseurs		16 953	15 509
Autres dettes d'exploitation		12 346	12 413
Dettes financières court terme	4.11 et 4.12	46 390	39 804
Total passif courant		75 689	67 726
Passifs non courants destinés à être cédés		0	0
Total passif courant et non courant		88 651	93 711
Total Passif		301 659	290 514

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Note	30/04/2014	30/04/2013
		Exerc. 12 mois IFRS	Exerc. 12 mois IFRS
En milliers d'euros			
Chiffre d'affaires	3.2	173 087	163 104
Production stockée		(2)	(265)
PRODUITS EXPLOITATION		173 085	162 839
Achats de matières et marchandises		(85 459)	(71 258)
Variation de stocks matières et marchandises		5 290	(1 777)
MARGE BRUTE		92 916	89 804
Autres achats et charges externes		(19 759)	(19 452)
VALEUR AJOUTEE		73 157	70 352
Subventions d'exploitation		0	0
Impôts, taxes et versements assimilés		(2 174)	(1 996)
Charges de personnel		(31 922)	(32 052)
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION		39 061	36 304
Repr Prov et Transfert de charges	5.4	1 366	1 543
Autres produits		208	239
Dotations aux comptes d'amortissements	4.1	(2 991)	(2 928)
Dotations aux comptes de provisions	5.4	(1 190)	(1 296)
Autres charges de gestion courante		(385)	(205)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		36 069	33 657
Autres éléments d'exploitation	5.2	(170)	(469)
RESULTAT OPERATIONNEL DES ACTIVITES POURSUIVIES		35 899	33 188
Produits financiers	5.3	1 052	1 094
Charges financières	5.3	(2 769)	(1 640)
Résultat Financier	5.3	(1 717)	(546)
RESULTAT AVANT IMPOT		34 182	32 642
Impôt sur les bénéfices	5.7	(10 051)	(9 881)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		24 131	22 761
RESULTAT DES ACTIVITES CEDEES		0	0
RESULTAT NET		24 131	22 761
dont Part du Groupe		23 775	22 499
dont Part des Minoritaires		356	262
Résultat par action	5.10		
de base (résultat net)		4,39	4,15
de base (résultat net des activités poursuivies)		4,39	4,15
dilué (résultat net)		4,39	4,15
dilué (résultat des activités poursuivies)		4,39	4,15

Autres éléments du résultat global

<i>en milliers d'euros</i>	30/04/2014	30/04/2013
Résultat net consolidé	24 131	22 761
Ecarts de conversion	- 4 438	- 885
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Gains (pertes) sur instruments financiers de couverture	-	-
Autres éléments recyclables	-	-
Impôts sur éléments recyclables	-	-
Éléments recyclables en résultat	- 4 438	- 885
Gains et (pertes) actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres éléments non recyclables	-	-
Impôt sur éléments non recyclables	-	-
Éléments non recyclables en résultat	-	-
Autres éléments du résultat global après impôts	- 4 438	- 885
Résultat global consolidé	19 693	21 876
<i>Dont résultat global part du groupe</i>	<i>19 458</i>	<i>21 637</i>
<i>Dont résultat global part des minoritaires</i>	<i>235</i>	<i>239</i>
<i>Résultat global par action (euros)</i>	<i>3,59</i>	<i>3,99</i>
<i>Résultat global dilué par actions (euros)</i>	<i>3,59</i>	<i>3,99</i>

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	30/04/2014	30/04/2013
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	24 131	22 761
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 529	3 585
Plus et moins value de cession	19	140
Quote-part de subvention d'investissement	94	272
Variation des impôts différés	848	486
Marge brute d'autofinancement	26 737	25 448
Variation de stocks	4 746	304
Variation des comptes clients et comptes rattachés	5 765	2 242
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation	2 559	2 319
A. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION	18 785	30 313
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 237	5 664
Variation des immobilisations financières	570	323
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations	97	1 677
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de filiales	-	11 895
B. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	4 710	16 205
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires	3 303	3 396
Variation des dettes financières à court terme	16 196	2 103
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	-	13 128
Remboursements d'emprunts à LMT	22 833	13 183
Variation des autres dettes financières	224	1 145
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	97	91
C. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	10 067	2 402
D. INCIDENCE DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE	1 334	237
E. TRESORERIE A L'OUVERTURE	35 428	23 959
TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E)	38 102	35 428

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Attribuable aux actionnaires de la Société				Intérêts minoritaires		Total	
	CAPITAL SOCIAL	RESERVES CONSOLIDEES	ECART CONV CAPITAUX PROPRES	RESULTAT CONSOLIDE	ECART CONV RESULTAT	INT. MINO RESERVES		INTERETS MINO RESULT
En milliers d'euros								
30-avr-10	8 672	128 066	-2 308	15 129	303	1 443	179	151 484
AFFECTATION RESULTAT		15 129		-15 129		179	-179	
DIVIDENDES VERSES PAR TFF		-3 252						-3 252
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						-34		-34
RESULTAT 30/04/2011				14 248			138	14 386
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			-1 052			-11		-1 063
ECART CONVERSION REST N					-148		-3	-151
ECART CONVERSION REST N-1		303			-303			
30-avr-11	8 672	140 246	-3 360	14 248	-148	1 577	135	161 370
AFFECTATION RESULTAT		14 248		-14 248		135	-135	
DIVIDENDES VERSES PAR TFF		-3 252						-3 252
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						-38		-38
RESULTAT 30/04/2012				15 910			176	16 086
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			3 615			152		3 767
ECART CONVERSION REST N					191		8	199
ECART CONVERSION REST N-1		-148			148			
30-avr-12	8 672	151 094	255	15 910	191	1 826	184	178 132
AFFECTATION RESULTAT		15 910		-15 910		184	-184	
DIVIDENDES VERSES PAR TFF		-3 252						-3 252
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						-144		-144
RESULTAT 30/04/2013				22 499			262	22 761
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			-486			-16		-502
ECART CONVERSION REST N					-185		-7	-192
ECART CONVERSION REST N-1		191			-191			
30-avr-13	8 672	163 943	-231	22 499	-185	1 850	255	196 803
AFFECTATION RESULTAT		22 499		-22 499		255	-255	
DIVIDENDES VERSES PAR TFF		-3 252						-3 252
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						-51		-51
RESULTAT 30/04/2014				23 775			356	24 131
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			-4 502			-125		-4 627
ECART CONVERSION REST N							4	4
ECART CONVERSION REST N-1		-185			185			
30-avr-14	8 672	183 005	-4 733	23 775		1 929	360	213 008

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 30/04/2014**Informations comptables**

En date du 9 juillet 2014, le Directoire a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe (TFF Group) pour l'exercice clos au 30 avril 2014. Tonnellerie François Frères est une société anonyme cotée immatriculée en France.

Note 1. Principes Comptables**1.1 GENERALITES**

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de TFF Group publiés au titre de l'exercice clos le 30 avril 2014 sont établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » adoptées au niveau européen.

L'information financière au 30 avril 2014 est donc établie sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 30 avril 2014.

Les options de première application des normes IFRS retenues par le Groupe lors de la transition aux IFRS sont les suivantes :

- ne pas procéder au retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1er mai 2004
- appliquer la norme IFRS 2 (« Paiement en actions ») sur les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas acquis au 1er janvier 2005 (aucun plan concerné).

TFF Group n'a pas retenu l'option de comptabiliser en capitaux propres au 1er mai 2004 les écarts actuariels non comptabilisés au 30 avril 2004, comme cela est permis par la norme IFRS 1, ces écarts étant non significatifs.

Les comptes des sociétés consolidées, établies selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités afin d'être en conformité avec les principes comptables de TFF Group.

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des points suivants.

Les normes suivantes sont applicables à compter du 1^{er} mai 2013 mais n'ont pas d'impact significatif sur l'information financière présentée :

- Amendements à IAS 1 : Présentation des autres éléments du résultat global ;
- Amendements à IAS 12 : Impôts sur le résultat – Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents ;
- Amendements à IAS 19 : Avantages au personnel – Régimes à prestations définies ;
- Amendement à IFRS 1 : Prêts publics ;
- Amendements à IFRS 7 : Informations à fournir – Compensation d'actifs et passifs financiers ;
- IFRS 13 : Evaluation de la juste valeur.

S'agissant des normes ou amendements à des normes adoptés par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er mai 2013, le groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IAS 27 révisée : Etats financiers individuels ;
- Amendement à IAS 28 : Participation dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- Amendement à IAS 32 : Présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ;
- Amendements à IAS 36 : Dépréciation d'actifs – Information à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ;
- Amendements à IAS 39 et IFRS 9 : Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture ;
- IFRS 10 : Etats financiers consolidés ;
- IFRS 11 : Partenariats ;
- IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités.

Le processus de détermination par TFF Group des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. TFF Group estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.2 PRINCIPES COMPTABLES

1.2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dont TFF Group détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des bénéfices de ses activités.

Les sociétés pour lesquelles le contrôle est partagé avec un partenaire, sont consolidées par intégration proportionnelle. Il s'agit du sous-groupe Trust (Trust International, Trust Hungary et Quercus) et Radoux RSA.

Les filiales sont consolidées à partir de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle TFF Group en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

La liste des sociétés consolidées figure à la note 2.1.

1.2.2 Elimination des opérations internes au Groupe

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

1.2.3 Date d'arrêté des comptes

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Tonnellerie François Frères S.A. et ses filiales au 30 avril de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

1.2.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation TFF Group. Chaque entité de TFF Group détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro ont été convertis en euros en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan (hors capitaux propres)
- Taux historique pour les capitaux propres
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat

Les différences de conversion qui apparaissent au passif du bilan sont la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

Les taux des principales monnaies utilisées pour la consolidation des comptes étaient les suivants (€ contre devise) :

		Taux de clôture		Taux moyen	
		Avril 2014	Avril 2013	Avril 2014	Avril 2013
Etats-Unis	USD	1,3850	1,3072	1,34705	1,28681
Australie	AUD	1,4947	1,2649	1,46002	1,24715
Hongrie	FT	309,48	298,82	300,84	290,62
Afrique du Sud	RD	14,6293	11,8045	13,8222	11,0986
Nouvelle Zélande	NZD	1,6187	1,5272	1,63985	1,57568
Chine	HKD	10,7379	10,1452	10,4488	9,98052
Ecosse	GBP	0,8230	0,8443	0,84114	0,81782

1.2.5 Opérations en devise

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

1.2.6 Estimations du Groupe

L'établissement des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, implique d'effectuer des estimations et de retenir certaines hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les postes d'actifs et de passifs dont la valeur nette est susceptible d'être modifiée significativement par des changements dans les estimations faites par TFF Group sont les dépréciations d'actifs non financiers (note 4.2), la reconnaissance des impôts différés actifs (note 4.4), les provisions et passifs éventuels (note 4.9) et les engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 4.10).

Toutefois, l'impact au sein de TFF Group des estimations est très limité.

1.3 REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES AUX DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

1.3.1 Immobilisations incorporelles

Les **écarts d'acquisition** représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes (pour ceux antérieurs au 1^{er} mai 2011), des titres des sociétés consolidées et l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs nets identifiés aux dates d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice. Le test de dépréciation est réalisé par UGT (Unités Génératrices de Trésorerie), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables, dans lesquelles les écarts d'acquisition ont été affectés. La valeur d'utilité de ces UGT est déterminée par la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat et est imputée en priorité à l'écart d'acquisition. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les **frais de recherche** sont comptabilisés en charges. Les **frais de développement** sont immobilisés lorsque les projets permettent de générer individuellement des avantages économiques futurs probables. En application de cette norme, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'étude et de développement qui ne remplissent pas les conditions, sont enregistrés en charges au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les autres **immobilisations incorporelles** acquises ou créées par TFF Group sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été évaluées suite à une acquisition de titres de société consolidée. Ces évaluations à la juste valeur sont réalisées par des évaluateurs indépendants quand il en est jugé nécessaire.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

TFF Group apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de marques.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable, comme les logiciels, sont amorties sur leur durée d'utilisation. Les durées d'utilité constatées sur les logiciels varient de 3 à 5 ans.

Les marques considérées comme à durée d'utilité indéfinie, ne sont pas amorties. Leur durée d'utilité est néanmoins réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée.

Les valeurs comptables des actifs non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat. Les immobilisations incorporelles amortissables font également l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. La méthode utilisée pour apprécier la valeur d'utilité des actifs incorporels est basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

1.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été acquises suite à un regroupement d'entreprises diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation ultérieure.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est décomposé entre éléments de durées d'utilités différentes, chaque composant étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés à l'intérieur du Groupe (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion):

POSTE COMPTABLE	MODE	DUREE
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Ces durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des actifs corporels ou unités génératrices de trésorerie auxquels appartiennent les actifs est comparée à la valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

1.3.3 Stocks et en-cours

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré. Les produits finis ont été valorisés à leur coût de production.

Les marges figurant dans les stocks de marchandises des filiales ont été éliminées.

Les stocks de matières premières et de produits finis sont dépréciés si leur valeur de revente est inférieure à leur valeur comptable.

1.3.4 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances font l'objet d'une analyse individuelle. Une provision est constituée en fonction du risque estimé.

1.3.5 Impôts différés

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre la comptabilisation des charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal, ainsi que la fiscalité latente afférente aux réévaluations effectuées lors des acquisitions (le cas échéant).

Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le Groupe utilise une méthode de report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation à la valeur actuelle.

Les comptes consolidés de TFF Group enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- de la constatation d'un écart d'évaluation sur un terrain,
- de la comptabilisation des engagements de retraite,
- de l'élimination du profit interne inclus dans les stocks des filiales à la clôture de l'exercice.

1.3.6 Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

1.3.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en « produits constatés d'avance ». Elles sont reprises au compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

1.3.8 Provisions réglementées

Les provisions pour hausse de prix sont annulées.

1.3.9 Provisions pour risques

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques. Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce aux tiers concernés et d'un plan détaillé approuvé par la direction ou d'un début d'exécution.

1.3.10 Provisions pour engagements de retraite

TFF Group a souscrit, au cours de l'exercice 2000/2001 pour les sociétés françaises, une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Le montant versé (153 K€) avait été comptabilisé en charge exceptionnelle pour la fraction relative aux exercices précédents (137 K€) et en charge d'exploitation pour la prime relative à l'exercice (16 K€).

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font désormais l'objet d'une provision.

TFF Group comptabilise ses engagements de retraite ou assimilés conformément à la norme IAS 19 « Avantages du Personnel ». Le coût des indemnités de départ est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite et en fonction des législations des différents pays dans lesquels TFF Group est présent. Le calcul repose sur une mesure actuarielle et prospective intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel, d'évolution des salaires et de rentabilité des placements à long terme et des conditions économiques propres à chaque pays. Pour les indemnités de départ à la retraite, le calcul est effectué en projetant la charge sur la durée totale de la vie active du salarié dans TFF Group. Les provisions figurant au passif sont nettes des versements effectués auprès d'organismes extérieurs de gestion de ces engagements.

Les principales modifications introduites par l'IAS 19 révisée :

A compter du 1^{er} janvier 2013, selon l'IAS 19 révisée, la méthode dite du corridor est supprimée. Selon ce nouveau texte, les variations d'écarts actuariels sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global » sans reclassement ultérieur en résultat. Par ailleurs, en cas de modification du régime ou à la date de liquidation d'un régime, les coûts des services passés sont immédiatement reconnus alors qu'auparavant ils étaient reconnus sur la durée résiduelle du régime.

Enfin, la composante financière est désormais mesurée à partir des engagements des régimes à prestations définies, de la juste valeur des actifs des plans, de l'impact de la limitation d'actif et du taux d'actualisation, chacun de ces éléments étant retenu à la date d'ouverture de l'exercice. Auparavant, la composante financière liée aux actifs de couverture était déterminée sur la base d'un taux de rendement attendu des actifs.

L'impact de ce changement de méthode est nul sur les capitaux propres de TFF Group.

Pour les régimes à **cotisations définies**, TFF Group verse des primes à un organisme externe. Ces cotisations sont comptabilisées en charge lorsqu'un employé a rendu des services en échange de ces cotisations.

Pour les régimes à **prestations définies**, la méthode actuarielle utilisée pour valoriser l'engagement net est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation est valorisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. **Le calcul est effectué par des actuaires indépendants qualifiés.**

1.3.11 Provisions pour litiges

Elles sont constituées à la clôture de l'exercice pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Elles sont déterminées au mieux de la connaissance des risques encourus et de leur caractère probable et sont affectées à des risques précis.

1.3.12 Emprunts

Les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts de mise en place.

1.3.13 Instruments financiers

La politique de TFF Group est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives.

TFF Group utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risque de change

Le risque global de TFF Group est principalement un risque export net en dollar américain. TFF Group gère son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant éventuellement en place des couvertures qui peuvent être des opérations à terme ou des produits optionnels.

Risque de taux

TFF Group gère le risque de taux de manière centralisée en ayant éventuellement recours à des SWAP ou tout autre produit optionnel en fonction de la tendance des marchés.

Comptabilisation

TFF Group utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture sur des devises étrangères et sur les taux d'intérêts pour couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change et de taux. Ces instruments financiers dérivés sont, conformément aux normes, évalués et comptabilisés au bilan à leur juste valeur (si leur montant est significatif).

1.3.14 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est constitué par la somme des ventes des sociétés consolidées à des tiers étrangers à TFF Group, les mouvements internes étant éliminés.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux et des escomptes. Les coûts de transport et autres frais facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires. Les coûts de transports supportés par TFF Group sont inclus dans les charges externes.

1.3.15 Engagements donnés

TFF Group n'est pas lié par un contrat d'achats de merrains ou de grumes.

1.3.16 Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription d'actions.

1.3.17 Résultat opérationnel courant

TFF Group utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins-values de cessions d'actifs ;
- des coûts liés à des plans de restructuration ;
- des pertes de valeur d'actifs y compris des goodwill ;
- des frais de prise de contrôle ;
- des litiges et autres pertes, profits et variations de provisions couvrant des événements très exceptionnels et matériels ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts ;
- du résultat net des sociétés mises en équivalence.

1.3.18 Résultat financier

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- l'effet d'actualisation des provisions (hors avantages du personnel) ;
- la variation des instruments financiers ;
- le résultat de change sur opérations financières.

1.3.19 Paiements fondés en actions

Aucun plan d'options de souscription d'actions accordées aux dirigeants ou salariés de TFF Group n'est en cours à la clôture de l'exercice 2014.

1.3.20 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Ces actifs ou groupes d'actifs sont, le cas échéant, présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs.

Note 2. Périmètre de consolidation

2.1 SOCIETES CONSOLIDEES

SOCIETE	PAYS	SIEGE SOCIAL	% DET	% INT.	METHODE
TONNELLERIE FRANCOIS	Française	ST ROMAIN			
TONNELLERIE DEMPTOS	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
BOUYOUD	Française	ST SAUVEUR	100%	100%	IG
TRONCAIS BOIS MERRAINS	Française	URCAY	100%	100%	IG
BRIVE TONNELIERS	Française	BRIVE	100%	100%	IG
FOUDRERIE JOSEPH FRANCOIS	Française	BRIVE	100%	100%	IG
BOUYOUD DISTRIBUTION	Française	BRIVE	100%	100%	IG
SOGIBOIS	Française	ST ANDRE DE C	100%	100%	IG
LAGREZE	Française	LES ESSEINTES	100%	100%	IG
FRANCOIS FRERES MANAGEMENT	Française	SAINT ROMAIN	100%	100%	IG
DEMPTOS NAPA	Américaine	NAPA	95.04%	95.04%	IG
FRANCOIS INC	Américaine	SAN FRANCISCO	100%	100%	IG
DEMPTOS ESPANA	Espagnole	LOGRONO	100%	100%	IG
TRUST INTERNATIONAL	Américaine	PALM BEACH	50%	50%	IP
TRUST HONGRIE	Hongroise	SZIGETVAR	50%	50%	IP
DEMPTOS SOUTH AFRICA	Sud Africaine	PAARL	100%	100%	IG
AP JOHN	Australienne	TANUNDA	95%	95%	IG
QUERCUS LLC	Américaine	PALM BEACH	75%	75%	IG
SCI LUZANNE	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
CLASSIC OAK NZ	Néo-zélandaise	WELLINGTON	100%	100%	IG
CLASSIC OAK AUS	Australienne	BELROSE	100%	100%	IG
NV CONSEILS	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
AROBOIS	Française	GAGNAC/CERE	100%	100%	IG
DEMPTOS YANTAI	Chinoise	PENGLAI	100%	100%	IG
DEMPTOS Limited	Ecossaise	CRAIGELLACH IE	100%	95,04%	IG
SPEYSIDE Cooperage	Ecossaise	CRAIGELLACH IE	100%	95,04%	IG
ISLA Cooperage	Ecossaise	CRAIGELLACH IE	100%	95,04%	IG

STAVIN INC	Américaine	CORTE MADERA	100%	100%	IG
TONN. FRANCOIS FRERES Ltd	Irlandaise	DUBLIN	100%	100%	IG
SPEYSIDE KENTUCKY	Américaine	SHEPHERDSVILLE	100%	95,04%	IG
CAMLACHIE Cooperage	Ecossaise	GLASGOW	100%	95,04%	IG
TONNELLERIE RADOUX	Française	JONZAC	100%	100%	IG
SCIAGE DU BERRY	Française	MEZIERES EN BRENNE	100%	100%	IG
VICTORIA	Espagnole	HARO LA RIOJA	100%	100%	IG
RADOUX USA Inc	Américaine	SANTA ROSA	100%	100%	IG
RADOUX South Africa	Sud Africaine	STELLENBOSCH	50%	50%	IP
RADOUX Australasia	Australienne	BELROSE	100%	100%	IG

IG = Intégration Globale

IP = Intégration Proportionnelle

2.2 EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre n'a pas évolué au cours de l'exercice.

2.3 SOCIETES NON CONSOLIDEES

TFF Group ne consolide pas les participations suivantes en raison de l'intérêt négligeable qu'elles représentent au regard de l'image fidèle :

- 50% de la société australienne Cpak Pty Ltd (filiale de Classic Australie)
- 50% de la société française Stavard (filiale de Stavin Inc)
- 50% de la société Vinissimo (filiale de Classic Australie)

Note 3. Information sectorielle

3.1 INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Le principal Directeur opérationnel (CODM) au sens de l'IFRS 8 est le Président du Directoire. L'analyse du découpage sectoriel du Groupe a été réalisée sur la base du reporting interne.

TFF Group exerce son activité principale dans les métiers de la tonnellerie.

Les autres activités du Groupe (foudrerie, produits de boisage...), demeurant mineures par rapport à la tonnellerie, n'ont pas à être présentées séparément.

L'activité « fûts à whisky » fait partie intégrante de l'activité tonnellerie. Cette analyse a d'ailleurs été faite par les sociétés du secteur qui sont cotées et traduit la présentation du reporting interne du Groupe.

TFF Group n'a pas à présenter d'information particulière par secteur d'activité. En revanche, des informations sectorielles par secteur géographiques figurent ci-dessous.

3.2 INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Ventes externes

(en milliers d'euros)	30/04/2014	30/04/2013
France	18 833	21 461
USA	52 759	44 580
Europe	64 493	53 544
Océanie et Afrique du Sud	20 829	22 532
Autres zones	16 173	20 987
TOTAL	173 087	163 104

Immobilisations nettes

(en milliers d'euros)	30/04/2014	30/04/2013
France	38 706	38 938
USA	19 270	20 290
Europe	12 616	11 954
Océanie et Afrique du Sud	12 891	12 381
Autres zones	29	57
TOTAL	83 512	83 620

Note 4. Compléments sur le bilan consolidé (en milliers d'euros)
4.1 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

<u>VALEURS BRUTES</u> (en milliers d'euros)	30/04/2013	Var change	Var périmètre	Acquisitions	Diminutions	30/04/2014
Immobilisations incorp.						
Ecart acquisition	55 793	(1 013)	0	10	0	54 790
Autres	2 613	(7)	0	679	(17)	3 268
Total	58 406	(1 020)	0	689	(17)	58 058
Immobilisations corporelles						
Terrains	6 674	(10)	0	67	(61)	6 670
Constructions	22 906	(456)	0	948	(50)	23 348
Autres immobilisations	31 539	(661)	0	2 315	(526)	32 667
Immobilisations en cours	164	0	0	218	0	382
Total	61 283	(1 127)	0	3 548	(637)	63 067
Total des valeurs brutes	119 689	(2 147)	0	4 237	(654)	121 125

<u>AMORTISSEMENTS</u> (en milliers d'euros)	30/04/2013	Var change	Var périmètre	Augmentations	Diminutions	30/04/2014
Immobilisations incorp.						
Ecart acquisition	2 925	(25)	0	0	0	2 900
Autres	781	(6)	0	96	(14)	857
Total	3 706	(31)	0	96	(14)	3 757
Immobilisations corporelles						
Terrains	936	0	0	97	(60)	973
Constructions	10 013	(113)	0	799	(51)	10 648
Autres immobilisations	22 200	(529)	0	1 999	(413)	23 257
Immobilisations en cours	113	0	0	0	0	113
Total	33 262	(642)	0	2 895	(524)	34 991
Total des amortissements	36 968	(673)	0	2 991	(538)	38 748

<u>VALEURS NETTES</u> (en milliers d'euros)	30/04/2013	Var change	Var périmètre	Augmentations	Diminutions	30/04/2014
Immobilisations incorp.	54 700	(989)	0	593	(3)	54 301
Immobilisations corporelles	28 021	(485)	0	653	(113)	28 076
Total des valeurs nettes	82 721	(1 474)	0	1 246	(116)	82 377

4.2 ECARTS D'ACQUISITION

Le détail des écarts d'acquisition est le suivant :

	Année d'acquisition	Valeur nette (en milliers d'euros)
Demptos	1993	0
Treuil	1997	106
Sogibois	1999 et 2002	1 744
Trust Intern	2000	632
Ap John	2001 et 2006	5 409
Tonn.Prov.	2004	93
Classic Oak	2006	2 206
Classic NZ	2006	1 344
Demptos Espagne	2006	151
Arobois	2007 et 2011	431
NV Conseils	2007	2
Speyside	2008	1 338
Isla	2008	1 621
Stavin Inc.	2009 et 2012	15 506
Camlachie	2011 et 2013	2 499
Radoux	2012	18 598
Barriclean	2012 et 2013	210
Total		51 890

TFF Group réalise, au minimum, une fois par an, à la clôture un test de dépréciation des groupes d'unités génératrices de trésorerie, au sein desquels les écarts d'acquisition ont été alloués. Ce test consiste à comparer leur valeur comptable et la valeur recouvrable. Une perte de valeur est enregistrée si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable pour la différence entre ces deux montants. Aucune perte de valeur n'a été constatée sur le période en cours ni sur la période précédente.

La valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie, au sein desquels les écarts d'acquisition ont été alloués, a été déterminée sur la base de l'estimation de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est calculée en tenant compte des prévisions de flux de trésorerie futurs approuvés par la direction et couvrant une période de 3 ans. Cette période est constituée du budget établi pour l'année suivant la clôture des comptes annuels, ainsi que les deux années suivantes pour le plan.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie sont déterminés sur la base d'un BFR normatif et ne tiennent pas compte des éventuelles restructurations et des investissements qui améliorent la performance des actifs.

Les flux de trésorerie futurs estimés au-delà de la période de 3 ans sont extrapolés en utilisant un taux de croissance de :

- 2 % pour les 3 années suivants la dernière année du plan ;
- 1,5 % pour les années suivantes jusqu'à l'infini.

Les autres hypothèses clés retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation après impôt de 8 % ;
- un taux d'impôt normatif de 34 %.

Compte tenu du business model de TFF Group, les hypothèses clés, permettant de déterminer la valeur recouvrable, sont le taux de croissance et le taux d'actualisation. TFF Group considère qu'aucune variation raisonnablement possible des hypothèses clés ne peut conduire à ce que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable. Des tests de sensibilité ont été réalisés :

- une augmentation et une baisse de 1 % du taux de croissance perpétuelle de 1,5 % aurait un impact de respectivement + 12,9 % et - 9,5 % sur la valeur recouvrable ;
- une augmentation et une baisse de 1 % du taux d'actualisation après impôt de 8 % aurait un impact de respectivement + 18 % et - 13,2 % sur la valeur recouvrable.

Chacune des variations d'hypothèses, prises individuellement, ne conduit pas à des valeurs recouvrables inférieures aux valeurs comptables au 30 avril 2014.

4.3 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles dont le montant net s'élève à 2 411 K€ sont principalement composées de marques (1 903 K€) et de logiciels.

4.4 IMPOTS DIFFERES ACTIF (en milliers d'euros)

Impôt différé sur comptes DNC	23
Impôt différé sur comptes FRANCOIS Inc	17
Impôt différé sur comptes STAVIN Inc	333
Impôt différé sur comptes AP JOHN	92
Impôt différé sur comptes CLASSIC OAK AUST.	234
Impôt différé sur comptes RADOUX Afrique Sud	2
Impôt différé sur comptes RADOUX Australie	2
Impôt différé sur comptes VICTORIA	123
Impôt différé sur comptes RADOUX USA	51
Impôt différé sur décalages temporaires	282
Impôt différé sur amortissements	10
Impôt différé sur engagements de retraite	364
Impôt différé sur marges en stock	2 985

4 518

4.5 STOCKS

(en milliers d'euros)	30/04/2014	30/04/2013
Matières premières	114 330	110 262
Produits finis	22 439	23 870
Marchandises	4 797	2 748
STOCKS BRUTS	141 566	136 880
Elimination marge en stock	(8 817)	(6 506)
STOCKS BRUTS APRES MARGE EN STOCK	132 749	130 374
Provision pour dépréciation des stocks	(1 182)	(1 194)
STOCKS NETS	131 567	129 180

Les stocks de merrains et grumes (marges en stock éliminées et avant dépréciation des stocks) s'élèvent à 103 688 K€.

4.6 CREANCES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/04/2014	30/04/2013
Créances clients	40 510	35 759
Provisions pour clients douteux	(1 401)	(1 758)
CLIENTS NETS	39 109	34 001
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	4 851	4 739

Au 30/04/2014, les autres créances d'exploitation sont principalement constituées de créances fiscales et de charges constatées d'avance.

4.7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	30/04/2014	30/04/2013
Disponibilités et placements monétaires à court terme	38 102	35 428
Financements à court terme (note 4.11)	(42 478)	(26 263)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net	(4 376)	9 165

4.8 CAPITAL EMIS ET RESERVES

Le **capital social** du Groupe est fixé à la somme de 8 672 000 euros. Il est divisé en 5 420 000 actions de 1,60 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

La rubrique **écarts de conversion** est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les variations de l'écart de conversion proviennent principalement des fluctuations du cours du dollar américain et du dollar australien.

(en milliers d'euros)	30/04/2014	30/04/2013
USD	(6 469)	(3 295)
FORINT	(219)	(411)
AUD	1 894	4 628
GBP	178	(1 298)
Autres Devises	(117)	145
ECART DE CONVERSION CAPITAUX PROPRES	(4 733)	(231)

4.9 PROVISIONS POUR CHARGES

(en milliers d'euros)	30/04/2013	Augmentations	Diminutions	30/04/2014
Litiges	179	65	25	219
Impôt	150	300		450
Autres	60	250	60	250
TOTAL	389	615	85	919

La part à plus d'un an (passifs non courants) des provisions s'élève à 919 K€.

4.10 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

(en milliers d'euros)	30/04/2013	Var change	Var périmètre	Augment.	Diminutions	30/04/2014
Provisions pour engagements de retraite	1 315	(51)	0	145	(5)	1 404
TOTAL	1 315	(51)	0	145	(5)	1 404

La provision est nette des versements effectués auprès d'organismes extérieurs de gestion de ses engagements. Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants.

4.11 MOUVEMENTS DES DETTES FINANCIERES

(en milliers d'euros)	30/04/2013	Var périmètre	Var change	Augment.	Diminutions	30/04/2014
Emprunts à long et moyen terme	34 085		(354)	0	(22 825)	10 906
Concours bancaires	26 253		19	17 082	(898)	42 456
Intérêts courus sur dettes financières	38			42	(38)	42
S/T dettes financières bancaires	60 376		(335)	17 124	(23 761)	53 404
Emprunts et dettes financières divers	1 217		(9)	7	(231)	984
TOTAL	61 593		(344)	17 131	(23 992)	54 388

Emprunts et dettes financières divers :	984 K€, dont :
• participation des salariés	129
• avance partenaires Trust International	361
• complément de prix Camlachie à payer	486
• divers	8

Emprunts à long et moyen terme :	10 906 K€, dont :
• taux variable	10 266
• taux fixe	640

4.12 ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES

(en milliers d'euros)	30/04/2014	30/04/2013
A moins d'un an	46 390	39 804
Entre un et cinq ans	7 998	21 789
A plus de cinq ans		
TOTAL	54 388	61 593

4.13 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. TFF Group est soumis au risque de marché résultant uniquement de variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt.

Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

La dette de TFF Group est principalement contractée à taux flottants et libellée en euros, en dollars américains et en Livre Sterling. La politique de TFF Group vise à réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt. La gestion de ces risques fait l'objet d'un suivi centralisé au niveau de TFF Group qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture. Celles-ci sont négociées sur les marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risques liés à la fluctuation des taux de change

TFF Group réalise une partie importante de son chiffre d'affaires en devises étrangères, notamment en dollars américains. TFF Group présente ses états financiers consolidés uniquement en euros. Pour ce faire, l'ensemble des éléments financiers libellés dans une devise autre que l'euro doit être converti en euros au taux de change alors en vigueur. Par conséquent, les fluctuations des taux de change ont un impact sur la valorisation desdits éléments financiers dans les comptes consolidés de TFF Group et ce, même si cette valorisation n'est pas modifiée dans la devise d'origine. Ainsi, une appréciation de l'euro par rapport aux autres devises peut entraîner une baisse des revenus ou des actifs des sociétés de TFF Group dont les comptes sont en devises étrangères.

Les sociétés de TFF Group sont également exposées au risque de fluctuation des taux de change à chaque fois qu'elles réalisent des opérations en devises étrangères. Pour minimiser le risque de change né de l'activité commerciale de TFF Group, les sociétés opérationnelles facturent ou sont facturées, dans la mesure du possible, dans leur devise fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, le risque de change éventuel fait l'objet d'une décision de couverture au cas par cas. La gestion de ce risque de change de transaction est centralisée au niveau du Groupe. En raison de la volatilité des taux de change, TFF Group peut ne pas être en mesure de gérer de manière efficace ces risques liés à la fluctuation des taux de change. Bien que les sociétés opérationnelles du Groupe disposent, au cas par cas, d'instruments de couverture du risque de change, TFF Group ne peut garantir que les fluctuations des taux de change n'auront pas de conséquences négatives sur son chiffre d'affaires et ses résultats.

Risque de liquidité de la dette

Compte tenu de la structure financière très saine de TFF Group, il n'existe aucun risque de liquidité de la dette. L'endettement financier net ne représente, en effet, que 7,6 % des capitaux propres consolidés de TFF Group. TFF Group ne possède aucun covenant bancaire.

4.14 RISQUE DE CREDIT

De par son activité commerciale, TFF Group est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients.

TFF Group entretient des relations commerciales avec des tiers dont la santé financière est avérée. La politique de TFF Group est de vérifier la santé financière des clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit.

4.15 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'endettement à court et long terme est majoritairement à taux variable. Compte tenu de la situation baissière des taux, TFF Group a décidé de différer ses opérations de couverture.

4.16 IMPOTS DIFFERES PASSIF

Impôt différé sur comptes SPEYSIDE	172
Impôt différé sur comptes STAVIN Inc.	119
Impôt différé sur comptes CAMLACHIE	5
Impôt différé sur comptes TRUST INTERN.	1
Impôt différé sur comptes RADOUX Usa	30
Impôt différé sur comptes RADOUX RSA	2
Impôt différé sur éliminations intra-groupe	0
Impôt différé sur écarts de conversion passif	15
Impôt différé sur retraitement amort dérogatoires	221
Impot différé sur amortissements	78
Impôt différé sur provision pour hausse de prix	198
Impôt différé sur frais acquisition de titres	127
Impôt différé sur activation de charges	647
Impôt différé sur écart d'évaluation terrain Luzanne	658
Impôt différé sur crédit-bail	368
	2 641

4.17 ECHEANCIERS DES PASSIFS

(en milliers d'euros)	30/04/2014	
	Moins d'un an	Plus d'un an
Provisions	919	919
Impôts différés passifs	2 641	512
Dettes financières long terme	7 998	7 998
Engagements de retraite	1 404	1 404
Dettes fournisseurs	16 953	16 953
Autres dettes d'exploitations	12 346	12 346
Dettes financières court terme	46 390	46 390
TOTAL	88 651	12 450

Note 5. Compléments sur le résultat consolidé (en milliers d'euros)

5.6 VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La variation du chiffre d'affaires 2014 par rapport à 2013 est de + 9 983 K€, soit + 6,1 %.

Cette progression peut se décomposer de la façon suivante :

- effet variation de change : (5 994) K€
- effet périmètre : 2 392 K€
- croissance organique : 13 585 K€

5.7 AUTRES ELEMENTS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/04/2014	30/04/2013
Résultat de cession d'actif	(19)	140
Quote-part Subvention d'investissement	94	272
Produits nets ou charges nettes sur exercices antérieurs	122	177
Dotations ou reprises nettes aux provisions sur autres éléments d'exploitation	(318)	(449)
Pénalités	(57)	(8)
Transferts de charges	96	155
Licenciements	0	(528)
Conséquences redressement fiscal (TFF)	0	(141)
Licence (TFF)	0	(68)
Amortissements	0	0
Autres	(88)	(19)
AUTRES ELEMENTS D'EXPLOITATION	(170)	(469)

5.8 RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	30/04/2014	30/04/2013
Intérêts et assimilés	433	461
Gains de change	553	590
Autres produits financiers	66	43
PRODUITS FINANCIERS	1 052	1 094
Intérêts et assimilés	(689)	(926)
Pertes change	(1 871)	(599)
Dotations provision risque financier	(209)	(115)
CHARGES FINANCIERES	(2 769)	(1 640)
RESULTAT FINANCIER	(1 717)	(546)

5.9 DETAIL DES DOTATIONS ET DES REPRISES DE PROVISION D'EXPLOITATION

Dépréciation des stocks	767
Dépréciation des créances clients	278
Engagements de retraite	145
Total Dotations aux provisions	1 190
Dépréciation des stocks	536
Dépréciation des créances clients	613
Engagements de retraite et médailles du travail	30
Transferts de charges	187
Total reprise provision et transferts de charges	1 366

5.10 CREDIT IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) au titre de l'année civile 2013 est comptabilisé en réduction des charges de personnel pour un montant de 315 K€.

5.11 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Au 30 avril 2014, aucun plan d'options n'est en cours.

5.12 VENTILATION PAR NATURE DE LA CHARGE D'IMPOT

(en milliers d'euros)	30 avril 2014	30 avril 2013
Impôt courant	10 899	10 367
Impôt différé	(848)	(486)
Total	10 051	9 881

5.13 PREUVE D'IMPOT ET TAUX EFFECTIF D'IMPOT

Le taux effectif d'impôt sur le résultat passe de 30,3 % au 30 avril 2013 à 29,4 % au 30 avril 2014.

(en milliers d'euros)	30/04/2014	30/04/2013
Résultat avant effet goodwill et avant impôt	34 182	32 642
Impôt théorique (à 33,33%)	11 394	10 881
Contribution 3,3%	89	63
Crédit d'impôt recherche, mécénat et apprenti	(330)	(368)
Taxe dividendes	98	98
Effets des différences de taux dans les pays d'implantation	(1 266)	(763)
Autres différences et différences permanentes	66	(30)
Impôt comptabilisé	10 051	9 881

5.14 RESULTAT DES ACTIVITES CEDEES

Aucune activité n'a été cédée ou abandonnée au cours des deux derniers exercices.

5.15 RESULTATS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions potentielles dilutives en actions.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

<i>(en milliers d'euros ou nombre d'actions)</i>	30/04/2014	30/04/2013
Activités poursuivies et cédées		
Résultat net pour le calcul du résultat de base par action	23 775	22 499
Résultat des activités cédées		
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	5 420 000	5 420 000
Effet de la dilution (options d'achat d'actions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté pour le résultat dilué par action	5 420 000	5 420 000
Résultat de base par actions (euros)	4,39	4,15
Résultat de base par action des activités poursuivies (euros)	4,39	4,15
Résultat dilué par actions (euros)	4,39	4,15
Résultat dilué par actions des activités poursuivies (euros)	4,39	4,15

5.11 DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES

Les dividendes versés en 2013 au titre de l'exercice clos le 30 avril 2013 ont été de 3 252 milliers d'euros, soit 0,60 euro par action, et ont été mis en paiement le 8 novembre 2013.

Au titre de l'exercice 2014, le Directoire a décidé de proposer aux actionnaires de la Société un dividende de 0,60 euro pour chacune des actions composant le capital social, soit 3 252 milliers d'euros et de procéder à la mise en paiement à la date du 7 novembre 2014. Ce dividende n'est pas reconnu comme passif au 30 avril 2014. En outre, le Directoire a décidé de proposer aux actionnaires de la Société un dividende exceptionnel de 0,20 euro pour chacune des actions composant le capital social, soit 1 084 milliers d'euros.

Note 6. Autres informations

6.1 EFFECTIF MOYEN

	30/04/2014	30/04/2013
EFFECTIF GROUPE	693	730

Les effectifs de Trust Hungary, Trust International et Radoux Afrique du Sud sont intégrés à 50 %.

6.2 CONTRATS DE LOCATION

La méthode préférentielle est appliquée pour les biens acquis en crédit-bail.

Ainsi, les immobilisations financées au moyen de contrats de crédit-bail sont comptabilisées au bilan dès l'origine du contrat de location pour le montant le plus faible entre la valeur de marché du bien loué et la valeur actualisée des paiements futurs. Ces biens sont enregistrés en immobilisations corporelles, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Ils sont amortis conformément aux méthodes comptables du Groupe.

Au compte de résultat, les redevances de crédit-bail sont remplacées par les intérêts d'emprunt et l'amortissement du bien.

6.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés par les sociétés du Groupe sont peu significatifs eu égard à la taille de TFF Group.

6.4 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations, directes et indirectes, de toute nature perçues des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe par les membres de direction (Conseil de Surveillance et Directoire) de TFF Group, s'est élevé à 1 224 K€ pour l'exercice 30 avril 2014 et 819 K€ pour l'exercice 30 avril 2013. Le détail de ces rémunérations figure dans le tableau suivant :

	Fonctions exercées	Rémunérations brutes (incluant les avantages en nature perçues de la société ou de ses filiales (en €))	Avantages en nature	Jetons de présence (en €)	Total euros	Rappel total euros (N-1)
Jean François	Président du Conseil de Surveillance	67.118		2.000	69.118	69.856
Jérôme François	Président du Directoire	1.150.865 *	Voiture		1.150.865	747.282
Noëlle François	Membre du Directoire	Néant				
Nathalie Meo	Membre du Conseil de Surveillance			2.000	2.000	1.000
Patrick Fenal	Membre du Conseil de Surveillance			2.000	2.000	1.000
Total		1.217.983		6.000	1.223.983	819.138

Il est précisé à cet égard :

- que les mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable, hormis le cas échéant des primes ponctuelles ou exceptionnelles,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.

* La rémunération de Jérôme François comporte sur l'exercice 2014 un bonus exceptionnel de 371 180€ versé par une société détenue à 50% par TFF Group.

6.5 PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice clos au 30 avril 2014, TFF Group n'a enregistré que des opérations de locations immobilières auprès d'entreprises liées pour un montant total de 256 K€.

6.6 HONORAIRES FACTURES AU TITRE DE LA MISSION DE CONTROLE DES COMPTES

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus par TFF Group au cours des exercices 2014 et 2013 s'élèvent respectivement à 282 K€ et 282 K€ dont 282 K€ en 2014 et 282 K€ en 2013 au titre du contrôle légal.

6.7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

TFF Group a réalisé deux opérations de croissance externe :

- Acquisition de la marque Maury en date du 1^{er} mai 2014 dont l'activité est reprise par une tonnellerie bordelaise du Groupe ;
- Acquisition de la Tonnellerie Berger § Fils (tonnellerie située dans le Médoc) en date du 9 juillet 2014.

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES
Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés
Exercice clos le 30 avril 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3.3 de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des stocks au sein du groupe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et principes de valorisation précisés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Dijon, le 26 juillet 2014
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Représentée par Pierre CLEON

Représentée par Jérôme BURRIER

COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF AU 30 AVRIL 2014

	2014			2013
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Concessions, brevets	59	58	1	0
Terrains	527	6	521	505
Constructions	4 175	2 716	1 459	1 631
Matériel et outillage industriels	2 073	1 769	304	123
Autres immobilisations corporelles	586	410	176	64
Immobilisations en cours	37	0	37	0
Titres de participation	61 115	0	61 115	61 115
Prêts	3	0	3	3
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Total de l'actif immobilisé	68 575	4 959	63 616	63 441
ACTIF CIRCULANT ET REGULARISATION ACTIF				
Stocks matières premières	17 045		17 045	17 827
En-cours de production de biens	35		35	34
Stocks produits finis	1 080		1 080	1 134
Stocks marchandises	202		202	151
Avances et acomptes versés	36		36	39
Clients et comptes rattachés	7 762	384	7 378	6 897
Autres créances	29 644		29 644	34 266
Disponibilités	870		870	1 178
Charges constatées d'avance	668		668	829
Ecart conversion actif	445		445	99
Total de l'actif circulant	57 787	384	57 403	62 454
TOTAL DE L'ACTIF	126 362	5 343	121 019	125 895

BILAN PASSIF AU 30 AVRIL 2014

	2014	2013
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	8 672	8 672
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 133	3 133
Réserve légale	913	913
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	25 655	21 954
Résultat de l'exercice	5 527	6 953
Subventions d'investissements	35	40
Provisions réglementées	247	322
Total capitaux propres	44 182	41 987
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	221	46
Provisions pour charges	495	501
Total provisions pour risques et charges	716	547
DETTES ET REGULARISATION PASSIF		
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit	50 953	57 983
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Avances et acomptes reçus	10	9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 724	4 040
Dettes fiscales et sociales	1 426	939
Autres dettes	19 779	20 273
Produits constatés d'avance	0	0
Ecart de conversion Passif	229	117
Total des dettes	76 121	83 361
TOTAL DU PASSIF	121 019	125 895

COMPTE DE RESULTAT SOCIETE MERE AU 30 AVRIL 2014
(en milliers d' euros)

	Montants au 30/04/2014 Exerc. 12 mois	%	Montants au 30/04/2013 Exerc. 12 mois	%
Chiffre d'affaires hors taxes	31 051	100,0%	27 736	100,0%
Production stockée	(52)	-0,2%	(113)	-0,4%
Production immobilisée	0	0,0%	1	0,0%
Produits d'exploitation	30 999	99,8%	27 624	99,6%
Achats de matières et marchandises	(7 170)	-23,1%	(6 889)	-24,8%
Variation de stocks marchandises	51	0,2%	46	0,2%
Achats de matières premières	(8 595)	-27,7%	(8 407)	-30,3%
Variation de stocks matières premières	(782)	-2,5%	(194)	-0,7%
Marge brute	14 503	46,7%	12 180	43,9%
Autres achats et charges externes	(3 428)	-11,0%	(3 396)	-12,2%
Valeur ajoutée	11 075	35,7%	8 784	31,7%
Subventions d'exploitation	0	0,0%	0	0,0%
Impôts, taxes et versements assimilés	(421)	-1,4%	(364)	-1,3%
Charges de personnel	(2 887)	-9,3%	(1 907)	-6,9%
Excédent brut d'exploitation	7 767	25,0%	6 513	23,5%
Produits divers, reprises de provisions	156	0,5%	223	0,8%
Dotations aux comptes d'amortissements	(334)	-1,1%	(313)	-1,1%
Dotations aux comptes de provisions	(30)	-0,1%	(62)	-0,2%
Autres charges de gestion courante	(16)	-0,1%	(31)	-0,1%
Résultat d'exploitation	7 543	24,3%	6 330	22,8%
Produits financiers	1 757	5,7%	3 572	12,9%
Charges financières	(1 183)	-3,8%	(941)	-3,4%
Résultat financier	574	1,8%	2 631	9,5%
Résultat courant avant impôt	8 117	26,1%	8 961	32,3%
Produits exceptionnels	112	0,4%	571	2,1%
Charges exceptionnelles	(16)	-0,1%	(224)	-0,8%
Intéressement	(261)	-0,8%	(211)	-0,8%
Impôt sur les bénéfices	(2 425)	-7,8%	(2 144)	-7,7%
RESULTAT NET COMPTABLE	5 527	17,8%	6 953	25,1%

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la société François Frères de l'exercice clos le 30 avril 2014.

Note 1 Règles et méthodes comptables

1.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Lorsque les textes en vigueur offrent un choix sur les principes comptables et méthodes d'évaluation à appliquer à certains postes, il est fait mention du choix.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules les informations significatives sont indiquées.

1.2 Méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels :

1.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

En vertu des règlements 2002-10 et 2004-06 du CRC, les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties sur les durées d'utilisation de leurs composants. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés par la société (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion):

POSTE COMPTABLE	MODE	DUREE
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans
Agencement et aménagement des constructions	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Le crédit-bail n'est pas un moyen de financement utilisé de manière significative par la société.

1.2.2 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition.

Les frais afférents à l'acquisition des titres sont maintenus en charge lorsqu'ils sont encourus.

A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

1.2.3 Stocks et en-cours

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré.

Les produits finis et en-cours ont été valorisés à leur coût de production.

1.2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

1.2.5 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

1.2.6 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en capitaux propres.

Elles sont réintégrées au résultat selon les modalités identiques au plan d'amortissement des immobilisations qu'elles financent. Dans le cas d'immobilisations non amortissables, elles sont réintégrées sur une période de 5 à 10 ans selon le type d'immobilisation.

1.2.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément au règlement CRC n° 2000-06.

1.2.8 Indemnités de départ en retraite

La société a souscrit au cours de l'exercice 2000/2001 une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Une somme de 47 K€ avait été affectée au plan d'épargne retraite.

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font l'objet d'une information dans l'annexe en engagements hors bilan.

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice selon les dispositions de la convention collective. Ils tiennent compte de l'ancienneté de chaque salarié, de la table de mortalité et d'un abattement correspondant au turnover des effectifs. L'engagement a été évalué en incluant des charges sociales.

1.2.9 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

1.2.10 Intégration fiscale

Au 1^{er} mai 1997, la société François Frères s'est constituée société tête de groupe dans le cadre du régime fiscal de groupe. Pour l'exercice 2005, seule la société Tronçais Bois Merrains était intégrée fiscalement. A compter de l'exercice 2006, les sociétés Treuil et Foudrerie François sont rentrées dans le périmètre d'intégration fiscale de François Frères.

A compter de l'exercice 2008/2009, la société Bouyouud Distribution est rentrée dans le périmètre d'intégration fiscale.

Chaque société du Groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale. La société mère François Frères enregistre en résultat toutes les économies et charges d'impôts résultant de l'intégration fiscale.

Pour se conformer à l'avis du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 2 mars 2005, François Frères a réduit au 30 avril 2014 la provision pour impôt pour la porter à 495 K€. Ce montant correspond à l'économie d'impôt réalisé par la société mère sur des déficits réalisés par les filiales que la société mère devra leur restituer.

1.2.11 Gestion de trésorerie centralisée

Depuis 2001, La société François Frères a mis en place un contrat de gestion centralisée de trésorerie avec la Société Générale.

Ce contrat a pour objet de centraliser la trésorerie des filiales et sous-filiales françaises de François Frères sur un compte unique intitulé « compte pivot centralisateur » et tenu par François Frères. De ce fait, l'ensemble des utilisations et excédents de trésorerie de ces sociétés sont fusionnés sur ce compte et le calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs est réalisé par la banque sur ce solde fusionné.

François Frères est ainsi devenu le collecteur ou placeur de fonds pour le compte de ses filiales. Les positions débitrices ou créditrices de chaque société vis-à-vis de François Frères sont enregistrées dans des comptes de classe 451.

L'objectif de ce système est de rationaliser et d'unifier les frais financiers du groupe.

1.2.12 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour la contre-valeur au cours de la fin d'exercice. La différence résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « écarts de conversion ».

La perte latente de change résultant de la détermination d'une position globale de change sur les actifs, passifs et engagements hors bilan existant à la clôture fait l'objet d'une provision pour risque de change.

1.2.13 Instruments financiers

La politique du Groupe (TFF Group) est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives. Ces risques font l'objet d'un suivi qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture.

TFF Group utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risque de change

TFF Group gère son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant éventuellement en place des couvertures qui peuvent être des opérations à terme ou des produits optionnels.

Risque de taux

TFF Group gère le risque de taux de manière centralisée en ayant éventuellement recours à des SWAP ou tout autre produit optionnel en fonction de la tendance des marchés.

Note 2 Compléments sur le bilan (en milliers d'euros)

 2.1 Tableau de variation des immobilisations sur l'exercice 2013/2014

	30/04/2013	Augmentations	Diminutions	30/04/2014
Immobilisations incorporelles				
Autres	58	1	0	59
Total	58	1	0	59
Immobilisations corporelles				
Terrains	508	19	0	527
Constructions	4 164	11	0	4 175
Autres immobilisations	2 250	441	(33)	2 658
Immobilisations en cours	0	37	0	37
Total	6 922	508	(33)	7 397
Immobilisations financières				
Autres participations	61 116	0	0	61 116
Dépôts et cautionnements	3	0	0	3
Prêts	0	0	0	0
Total	61 119	0	0	61 119
Total des valeurs brutes	68 099	509	(33)	68 575

 2.2 Tableau des amortissements sur l'exercice 2013/2014

	30/04/2013	Augmentations	Diminutions	30/04/2014
Immobilisations incorp.				
Autres	58	0	0	58
Total	58	0	0	58
Immobilisations corporelles				
Terrains	3	3	0	6
Constructions	2 533	183	0	2 716
Autres immobilisations	2 064	148	(33)	2 179
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Total	4 600	334	(33)	4 901
Total des amortissements	4 658	334	(33)	4 959

2.3 Provision sur immobilisations financières

Néant.

2.4 Stocks au 30 avril 2014

	30/04/2014	30/04/2013
Matières premières	17 045	17 827
Produits finis	1 116	1 168
Marchandises	202	151
STOCKS BRUTS	18 363	19 146
Provision pour dépréciation des stocks		
STOCKS NETS	18 363	19 146

Les stocks de merrains s'élèvent à 16 719 K€ au 30 avril 2014.

2.5 Ecarts de conversion

Les comptes font apparaître :

- un écart de conversion actif pour 445 K€ ;
- un écart de conversion passif de 229 K€.

Ces écarts résultent de l'ajustement à leur cours de clôture par rapport à l'Euro

- des avances en devises consenties par Tonnellerie François Frères à ses filiales
- et des emprunts en devises contractés par Tonnellerie François Frères.

L'écart de conversion actif est provisionné à hauteur de 221 K€.

2.6 Etat des créances au 30 avril 2014

	Total	- 1 an	+ 1an
Prêts	3		3
Autres immobilisations financières	0		
Clients douteux	441		441
Autres créances clients	7 322	7 322	
Acomptes fournisseurs	36	36	
Taxe sur la valeur ajoutée	351	351	
Impôt Société	0	0	
Groupe et associés (1)	29 280	29 280	
Débiteurs divers	13	13	
Charges constatées d'avances	668	668	
TOTAL	38 114	37 670	444

(1) Suite à la mise en place de la gestion centralisée de trésorerie en mai 2001, François Frères (société centralisatrice) comptabilise en compte de banque l'intégralité des besoins et des excédents de trésorerie des sociétés concernées. En contrepartie, des comptes courants sont mouvementés. Nous retrouvons, en « Groupe et associés » débiteurs chez François Frères, les comptes courants des sociétés en situation de besoin de trésorerie au 30 avril 2014 (16 291 K€). Cette ligne comprend aussi sur l'exercice les avances faites par François Frères dans le cadre de l'acquisition Speyside (79 K€ prêtés à Demptos Limited), de l'acquisition de Staviv (6 740 K€ prêtés à François Inc) ainsi que des avances faites à Radoux (6 015K€). En outre, le compte courant d'intégration fiscale de Brive Tonneliers figure pour 154K€.

2.7 Capitaux propres au 30 avril 2014

2.7.1 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale En €	Valeur du capital (en K€)
Valeur du capital social	5 420 000	1.6	8 672

2.7.2 *Mouvements de la situation nette (hors provision réglementée et subvention d'investissement)*

	30/04/13	Affectation du résultat	Dividendes versés	Augmentation capital	30/04/14
Capital	8 672				8 672
Prime d'émission	3 133				3 133
Réserve légale	913				913
Réserve réglementée	0				0
Autres réserves	21 954	3 701			25 655
Résultat de l'exercice N-1	6 953	(3 701)	(3 252)		0
Résultat de l'exercice	0	5 527			5 527
Total	41 625	5 527	(3 252)		43 900

 2.7.3 *Subvention d'investissement*

	30/04/13	Subvention obtenue	Subvention réintégrée	30/04/14
Subvention	40	0	5	35

 2.7.4 *Provisions réglementées*

	30/04/13	Dotations	Reprises	30/04/14
Provisions pour hausse des prix	322		75	247
Total	322		75	247

Une provision pour hausse des prix a été pratiquée sur les stocks de merrains.

 2.8 Provisions pour risques et charges au 30 avril 2014

	30/04/13	Dotations	Reprises	30/04/14
Provisions pour pertes de change	46	221	46	221
Provisions pour charges	501		6	495
Total	547	221	52	716

La provision pour charges (495K€) représente l'économie d'impôt afférente aux déficits de Foudrerie François utilisés par François Frères devant être restituée à ses filiales.

2.9 Dettes financières au 30 avril 2014

2.9.1 *Mouvements des dettes financières*

	30/04/13	Augmentations	Diminutions	30/04/14
Emprunts à long et moyen terme	33 057	0	22 790	10 267
Concours bancaires (1)	24 888	15 756		40 644
Intérêts courus sur dettes financières	38	42	38	42
Sous total dettes financières bancaires	57 983	15 798	22 828	50 953
Emprunts et dettes financières divers	0			0
Total	57 983	15 798	22 828	50 953

Emprunts à long et moyen terme : 10 267, dont

- taux variable 10 267
- taux fixe 0

(1) La mise en place de la centralisation de trésorerie fait apparaître comptablement les besoins nets des sociétés centralisées dans le poste « concours bancaires » de la société centralisatrice (François Frères).

2.9.2 *Echéancier des dettes financières*

A moins d'un an	2 568
Entre un et cinq ans	7 699
A plus de cinq ans	0
TOTAL	10 267

2.10 Dettes d'exploitation au 30 avril 2014

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

2.11 Charges à payer

	30/04/2014	30/04/2013
Intérêts courus sur emprunts	42	38
Fournisseurs	1 375	1 520
Dettes sociales	692	531
Dettes fiscales	212	188
Total charges à payer	2 321	2 277

2.12 Produits à recevoir

	30/04/2014	30/04/2013
Groupe	0	0
Clients	5	2
Autres	13	3
Total produits à recevoir	18	5

2.13 Entreprises liées au 30 avril 2014

Les transactions effectuées par François Frères avec ses filiales affectent les postes du bilan et du résultat financier de la manière suivante :

	30/04/14	30/04/13
Titres de participation	61 115	61 115
Créances rattachées à des participations		
Créances clients	4 659	4 095
Autres créances	29 279	33 930
Dettes financières		
Dettes fournisseurs	2 053	2 602
Autres dettes	19 779	20 273
Charges financières	207	192
Produits financiers	1 402	2 897

2.14 Transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos au 30/04/2014, Tonnellerie François Frères a enregistré les opérations suivantes auprès d'entreprises liées :

- Locations immobilières :	121 K€ (charges) ;
- Prestations de services :	603 K€ (charges) ;
- Rémunérations au titre de la présidence :	137 K€(produits) ;
- Prestations de services :	578 K€ (produits).

Ces conventions ont toutes été conclues aux conditions normales de marché.

Note 3 Compléments sur le résultat (en milliers d'euros)

3.1 Répartition géographique du Chiffre d'Affaires

	30/04/14	30/04/13
France	6 167	5 064
Europe	6 028	4 045
Océanie/Af.Sud	5 452	5 287
Amér.Sud	877	1 234
Etats Unis	12 046	11 804
Autres	481	301
Total	31 051	27 735

3.2 Résultat financier au 30 avril 2014

Intérêts et assimilés	364
Gains de change	266
Escomptes	-
Reprise provisions risques financiers	46
Produits de participations	1 081
PRODUITS FINANCIERS	1 757
Intérêts et assimilés	729
Pertes de change	233
Provisions risques et charges financier:	221
CHARGES FINANCIERES	1 183
RESULTAT FINANCIER	574

3.3 Résultat exceptionnel au 30 avril 2014

Cession Elément Actif corpo	14
Produits Exercices Antérieurs	13
Quote-part subvention	5
Reprises Provisions risques et charges	80
PRODUITS EXCEPTIONNELS	112
<hr/>	
Cession Elément Actif corpo	-
Pénalités	14
Charges exercices antérieurs	2
CHARGES EXCEPTIONNELLES	16
<hr/>	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	96

3.4 Impôts sur les bénéfices

3.4.1 *Situation fiscale latente*

Accroissements	Base	Impôt à 34%
Provision pour hausse de prix	247	84
Subvention d'investissement	35	12
Total	282	96

Allègements	Base	Impôt à 34%
Contribution Organic	12	4
Frais acquisition titres	213	72
Provision pour impôt	495	168
Total	720	244

3.4.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat	Avant impôt	Impôt du	Résultat net
Courant	8 117	(2 393)	5 724
Exceptionnel	96	(36)	60
Intéressement	(261)	89	(172)
Sous-total avant impact intégration fiscale	7 952	(2 340)	5 612
Contribution 3,3% sur filiales intégrées (1)		(18)	(18)
Economie IS sur filiales intégrées déficitaires (1)		34	34
Is sur filiale bénéficiaire imputant déficit antérieur (1)		(40)	(40)
IS contrôle fiscal			
Contribution additionnelle IS (dividendes)		(98)	(98)
Crédit impôt		37	37
CICE			
Total	7 952	(2 425)	5 527

(1) Le résultat fiscal Groupe de François Frères intègre les résultats de :

- Tronçais Bois Merrains qui est bénéficiaire de 179 K€,
- Tonnellerie Treuil, qui est bénéficiaire à hauteur de 1263 K€.
- Bouyouud Distribution, qui est bénéficiaire à hauteur de 156 K€.
- Foudrerie François qui est déficitaire à hauteur de 102 K€.

Note 4 Fait marquant de l'exercice

Aucun fait marquant n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 5 Autres informations

5.1 Effectif moyen

	30/04/2014	30/04/13
Marketing, Commercial, administratif	3	1
Production	46	43
EFFECTIF MOYEN	49	44

Le volume d'heure de formation cumulée correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à la formation au 30 avril 2014 est de 5 297 heures.

5.2 Rémunérations

L'information relative à la rémunération des dirigeants est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en réduction des charges de personnel pour un montant de 45 K€.

5.3 Options de souscription d'actions

Au 30 avril 2014, aucune option de souscription n'est à exercer.

5.4 Risques de marché financier

L'endettement à long terme est à taux variable et concerne les emprunts souscrits pour l'acquisition de STAVIN (aucune couverture de taux n'a été mise en place sur cet emprunt).

L'endettement à court terme est à taux variable.

5.5 Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figure dans l'annexe des comptes consolidés.

5.6 Autres engagements financiers (en millier d'Euros)

Engagements de retraite non couverts	136
Cautions accordées à des établissements financiers en garantie d'emprunts souscrits par des filiales de François Frères	0

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite du personnel en activité font l'objet d'une évaluation actuarielle. Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière sont déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses dévolution de salaires, d'espérances de vie et de taux de rotation du personnel.

La provision pour départ en retraite ne fait pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux. Elle fait l'objet d'une mention spécifique en engagement hors bilan.

L'ensemble des droits acquis s'élève à un montant de 213 K€ décomposés comme suit :

Engagement hors bilan : 136 K€

Actif de couverture : 77 K€

5.7 Evènements postérieurs à la clôture

Acquisition de la Tonnellerie Berger & Fils (tonnellerie située dans le Médoc) en date du 9 juillet 2014.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d' Euros ou devises)

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'aff. H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
FILIALES ET PARTICIPATIONS											
RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS											
1 - Filiales (+ 50 %)											
DEMPOTOS	319	58 130	100,0%	2 724	2 724			18 091	2 380		
FF INC	USD 12670	USD 22 756	100,0%	10 339	10 339	6 740		USD 12 859	USD 4139		
BOUYOUD	30	12 327	100,0%	30	30			5 598	914		
BRIVE TONNELIERS	198	9 929	100,0%	3 372	3 372			10 430	861		
TBM	465	1 888	99,9%	465	465			3 651	131		
FFM	8	1 435	100,0%	8	8			603	92		
LAGREZE	60	1 199	100,0%	60	60			0	7		
AP JOHN	AUD 2 022	AUD 19937	95,0%	12 754	12 754			AUD 10 699	AUD 1 639		981
CLASSIC OAK NEW ZEALAND	NZ 238	NZ 1 881	100,0%	1 457	1 457			NZ 5 341	NZ 209		
CLASSIC OAK AUSTRALIA	AUD 300	AUD 2 357	100,0%	2 914	2 914			AUD 11 582	AUD -581		
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES LTD	40	4 935	100,0%	40	40			9 597	2 385		100
TONNELLERIE RADOUX	686	9 214	100,0%	26 953	26 953	6 015		20 648	2 333		
2 - Participations (10 à 50 %)											

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et principes de valorisation précisés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

D'autre part, la Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent, le cas échéant, les montants figurant dans les états financiers et les notes qui les accompagnent. La détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation procède de ces estimations. La note 1.2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par cette dernière. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Dijon, le 26 juillet 2014
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Représentée par Pierre CLEON

Représentée par Jérôme BURRIER

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 avril 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-86 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

• Avec la SAS LA DEMIGNIERE

- Par un bail en date du 6 mai 2005, modifié par un avenant du 11 janvier 2008 à effet du 1er janvier 2008, votre société loue auprès de la SAS LA DEMIGNIERE un ensemble immobilier d'une contenance de 17 ares situé à SAINT ROMAIN (21190). Le bail est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 47.284 euros pris en charge sur l'exercice.
- Par bail à effet du 1er janvier 2008, votre société loue auprès de la SAS LA DEMIGNIERE des locaux à usage de réception représentant une surface globale de 33 ares 78 centiares situés à SAINT ROMAIN (21190). Le bail est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 24.000 euros. Le bail est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 25.371 euros pris en charge sur l'exercice.

• Avec Monsieur Jean FRANCOIS

Par deux actes notariés en date du 20 décembre 1988, Monsieur Jean FRANCOIS donne à bail à votre société :

- . par bail emphytéotique d'une durée de trente ans, un abri pour cellule tonnellerie d'environ 50 m², construit sur un terrain cadastré section 1021 situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer mensuel de 76 euros pris en charge sur l'exercice,
- . par bail à construction, un terrain cadastré section 1023 d'une superficie de 2.875 m² situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer mensuel de 229 euros pris en charge sur l'exercice.

• Avec la SARL FAMILIALE FRANCOIS

Par bail commercial à effet du 1^{er} avril 1989, votre société loue auprès de la SARL FAMILIALE FRANCOIS un local à usage d'entrepôt et de fente de bois situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer annuel hors taxes de 45.105 euros pris en charge sur l'exercice.

Fait à Dijon, le 26 juillet 2014
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Représentée par Pierre CLEON

Représentée par Jérôme BURRIER

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Expertise Comptable et Audit				CMB et Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Audit								
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
_ Emetteur	53 000	51 000			23 000	22 000		
_ Filiales intégrées globalement	192 000	187 000			14 000	22 000		
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
_ Emetteur								
_ Filiales intégrées globalement								
SOUS TOTAL	245 000	238 000	100%	100%	37 000	44 000	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
_ Juridique, fiscal, social								
_ Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
SOUS TOTAL	-	-			-	-		
TOTAL	245 000	238 000	100%	100%	37 000	44 000	100%	100%

**RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 31 OCTOBRE 2014**

Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée Générale a été convoquée à effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2014, d'affecter le résultat dudit exercice et de statuer sur les conventions réglementées intervenues ou poursuivies au cours de ce même exercice.

A l'occasion de cette Assemblée, nous devons notamment vous exposer la situation de la Société et du Groupe (TFF Group) durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, ses activités en matière de recherche et de développement, les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport, et les conséquences sociales et environnementales de l'activité.

Nous vous précisons que les commentaires chiffrés sont faits sous réserve de l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

I. EVOLUTION DU CAPITAL

Le capital n'a pas évolué au cours de l'exercice clos le 30 avril 2014, et s'élève donc à 8.672.000 euros, divisé en 5.420.000 actions au nominal de 1,60 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'existe aucun plan en cours relatif à des options de souscription et d'achat d'actions.

II. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE – CESSIONS DE PARTICIPATIONS

TFF Group, dont la société Tonnellerie François Frères est la société mère holding animatrice, n'a réalisé aucune opération de croissance externe au cours de l'exercice.

III. PERFORMANCES FINANCIERES CONSOLIDEES ET RATIOS DE STRUCTURE**1 - Les éléments financiers consolidés peuvent être résumés ainsi (normes IFRS):**

<u>Comptes consolidés au 30 avril (en K€)</u>	30/04/14	30/04/13
Chiffre d'affaires	173 087	163 104
Résultat opérationnel courant	36 069	33 657
Résultat avant impôt	34 182	32 642
Résultat net	24 131	22 761
Résultat part du groupe	23 775	22 499
 <u>Comptes de bilan (en K€)</u>		
Capitaux propres du Groupe	210 719	194 698
Endettement bancaire net	16 286	26 165
Endettement bancaire/fonds propres	0,08	0,13
Stocks nets	131 567	129 180

2 - Evolution des affaires, des résultats – Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Pour l'exercice 2014, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 173,1 millions d'euros, en croissance de 6,1 % par rapport à celui de l'exercice précédent, et en hausse de 8,3 % à données comparables (hors effets change et périmètre).

À données comparables, l'activité est en croissance de **0,9%** dans les activités vin et de **32,1%** dans les activités whisky.

La croissance de l'activité sur le marché du vin a été limitée par la faible récolte française alors que le marché américain a concrétisé sa troisième année consécutive de croissance à deux chiffres.

Les autres zones géographiques fluctuent au gré d'un marché mondial du vin dont les niveaux de production évoluent de façon très hétérogène.

Sur le marché des alcools, les activités écossaises ont amplifié le mouvement de développement engagé depuis plusieurs années, au cœur d'un cycle de croissance qui ne se dément pas pour les whiskies.

Le résultat opérationnel courant est en hausse de + 7,2 % à 36,1 millions d'euros contre 33,7 millions d'euros en 2013, à un niveau de 20,8 % du chiffre d'affaires contre 20,6 % en 2013.

Les contributions des deux grands marchés du Groupe ont permis d'améliorer le niveau de la rentabilité opérationnelle consolidée :

- Sur le marché du vin, grâce à un effet prix et mix géographique favorables ainsi que le crédit impôt compétitivité emploi,
- Sur le marché du whisky, grâce au fort développement de l'activité ayant mieux absorbé les charges de structure.

Le niveau des frais financiers est de -1 717K€ compte tenu de l'impact d'un effet change négatif de -1 318K€.

Le recul de l'endettement net se poursuit, il est de 16,3M€ contre 26,2M€ en 2013.

Le résultat net s'établit à 24,1 millions d'euros (soit 14,0 % du chiffre d'affaires, au même niveau de profitabilité qu'en 2013.).

3 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Risques financiers et Risques de marché

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. La Société est soumise au risque de marché résultant uniquement des variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt.

Par ailleurs, la Société considère ne pas être soumise à des risques de liquidité.

Le rapport détaillé sur la gestion de ces risques est présenté au sein de l'annexe des comptes consolidés.

Risques juridiques

La Société exerce des activités de fabrication et/ou de distribution dans le monde entier par l'intermédiaire de ses filiales ou au travers de contrats avec des tiers dans le domaine de la tonnellerie, la merranderie, la foudrerie et les produits de boisage. A cet égard, elle est soumise à un environnement réglementaire complexe, lié aux domaines d'activité et/ou au lieu d'exécution. Les risques qu'elle encourt sont des risques habituels pour des entreprises identiques eu égard au territoire couvert : produits défectueux, modes de commercialisation des produits et relations avec les fournisseurs et/ou les réseaux de distribution.

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut se trouver confrontée à des litiges. A l'exception des franchises qui lui sont applicables, TFF Group considère avoir souscrit des assurances Responsabilités Civiles adéquates lui permettant d'être couvert contre toute perte financière matérielle qui résulterait de la mise en jeu de sa Responsabilité Civile.

Assurances

Au 30 avril 2014, TFF Group regroupe sous une police « master » en France les risques dommages aux biens et pertes d'exploitation, responsabilité civile, et transport maritime. En fonction des risques d'assurance, des polices locales sont souscrites localement à l'étranger et parfois abondées par la police master TFF Group.

Les assurances Responsabilité Civile sont souscrites afin de couvrir l'ensemble des risques découlant des activités habituelles de production de toutes les entités de TFF Group. En outre, une assurance sur la responsabilité du fait du produit protège l'entreprise d'éventuelles plaintes consécutives à l'utilisation des produits de TFF Group.

La liste des assurances souscrites par le Groupe figure à la note 2.3.3 du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

4 - Indications sur l'utilisation des instruments financiers

Nous vous renvoyons à cet égard à l'annexe des comptes consolidés.

IV. ACTIVITE DE LA SOCIETE MERE ET DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Société mère

Il est précisé que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2014, qui sont soumis à l'approbation des actionnaires ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 31.051 K€ contre 27.236 K€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation dégage un bénéfice de 7.543 K€ contre 6.330 K€ l'exercice précédent.

Le résultat financier est bénéficiaire à hauteur de 574 K€.

Le résultat courant bénéficiaire s'établit à 8.117 K€ contre 8.961 K€ l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire à hauteur de 96 K€.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 5.527 K€ contre 6.953 K€ l'exercice précédent, compte tenu d'un impôt sur les sociétés de 2.425 K€ et d'un intéressement des salariés de 261 K€.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé de la société mère prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts d'un montant de 35.120 euros.

2. Filiales et participations

Filiales françaises

Les tonnellerie françaises ont de nouveau subi l'impact d'un faible niveau de récolte en France alors que la bonne performance du marché américain pour la quatrième année consécutive a permis, pour certaines d'entre elles, de bénéficier d'une croissance d'activité.

Les merranderie françaises ont préservé ou développé leur niveau d'activité.

Le secteur foudrerie s'inscrit en recul d'activité, l'effet de base du millésime 2013 étant très défavorable.

Le chiffre d'affaires des produits de boisage pour l'œnologie s'est renforcé.

Filiales étrangères

Sur le marché du vin, les évolutions des différentes zones d'activité ont été hétérogènes en fonction du niveau des récoltes :

- Les sociétés américaines, exposées essentiellement aux Etats-Unis, ont poursuivi leur croissance,
- Les filiales australiennes et néo-zélandaise se sont inscrites en croissance,
- La filiale hongroise (détenue à 50 %) a enregistré une hausse d'activité,
- La filiale espagnole a vu son niveau d'activité modéré par la conjoncture locale,
- La filiale chinoise a subi le contrecoup d'un marché à l'arrêt.

Les filiales évoluant sur le marché des alcools ont poursuivi sur un rythme de forte croissance dans un contexte de demande forte et de ressource rare pour les fûts destinés à l'élevage des whiskies, au cœur d'un cycle de premiumisation avéré.

Sur le secteur des produits pour l'œnologie, la tendance est à la croissance de l'activité en dépit de quelques faiblesses d'activité en Amérique du Sud consécutives à une faible récolte 2014.

L'activité des filiales directes est résumée dans le tableau annexé.

V. ACTIONNARIAT

Pour répondre à l'obligation faite par la loi de mentionner l'identité des personnes physiques ou morales possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital social, nous vous informons qu'au 30 avril 2014, la répartition du capital et des droits de vote de la société était la suivante :

	Situation au 30 avril 2014			
	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% droits de vote
SAS La Demignière (famille François)	2.578.700	2.578.700	47,58%	47,58%
SARL Familiale François (famille François)	1.010.210	1.010.210	18,64%	18,64%
Mr et Mme Jean François	71.760	71.760	1,32%	1,32%
Autres (dont Public)	1.759.330	1.759.330	32,46%	32,46%
TOTAL	5.420.000	5.420.000	100,00	100,00

VI. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Vous trouverez ces informations dans le tableau annexé au présent rapport.

Il est rappelé que chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins deux actions de la société en vertu de l'article 15 des statuts.

VII. ETAT DES PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Néant.

VIII. REMUNERATION ANNUELLE DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LA SOCIETE ET LES FILIALES (EN EUROS)

	Fonctions exercées	Rémunérations brutes (incluant les avantages en nature perçus de la société ou de ses filiales (en €))	Avantages en nature	Jetons de présence (en €)	Total euros	Rappel total euros (N-1)
Jean François	Président du Conseil de Surveillance	67.118		2.000	69.118	69 856
Jérôme François	Président du Directoire	1.150.865*	Voiture		1.150.865*	747 282
Noëlle François	Membre du Directoire	Néant				
Nathalie Meo	Membre du Conseil de Surveillance			2.000	2.000	1 000
Patrick Fenal	Membre du Conseil de Surveillance			2.000	2.000	1.000
Total		1.217.983		6.000	1.223.983	819.138

Il est précisé à cet égard :

- que les mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable, hormis le cas échéant des primes ponctuelles ou exceptionnelles,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.

* La rémunération de Jérôme François comporte sur l'exercice 2014 un bonus exceptionnel de 371 180€ décidé et versé par une société contrôlée à 50% par TFF Group.

IX. INFORMATIONS CONCERNANT LES TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS OU HAUTS RESPONSABLES ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES D'UNE SOCIETE COTEE

Figure en annexe au présent rapport un état récapitulatif des opérations réalisées par les personnes responsables et par leurs proches au cours du dernier exercice (*AMF, règl. général, art. 222-15-3 nouveau*).

X. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

DECLARATION DE JEROME FRANCOIS PRESIDENT DE TFF GROUP

TFF Group est résolument engagé dans une politique de Responsabilité Sociale et Environnementale, dans la continuité des valeurs qui ont toujours animé le Groupe, des valeurs humaines, de dialogue et de partenariat avec nos parties prenantes et de protection des ressources naturelles. Au-delà de l'obligation réglementaire, la RSE constitue un facteur d'émulation, de cohésion sociale autour de valeurs communes et constitue un enjeu majeur de ces prochaines années.

Les principes fondamentaux de responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale ont toujours été une composante du développement du Groupe.

TFF Group a toujours privilégié une croissance prudente mais ambitieuse :

- par une implantation internationale, à proximité de régions de production, afin d'intégrer et respecter les spécificités régionales ou locales,

- par l'acquisition d'entreprises complémentaires tout en conservant et en intéressant les équipes en place.

Cette stratégie de diversification et d'internationalisation de TFF Group nous a naturellement conduits à mener une réflexion sur notre organisation en termes de structure Socialement et Economiquement Responsable au niveau mondial.

En effet, l'implantation de TFF Group sur cinq continents et sa présence commerciale dans 80 pays, entraîne la nécessaire prise en compte de différences de réglementations, de cultures ou de sensibilités, au sein du Groupe comme dans nos relations avec nos parties prenantes. Une approche cohérente en termes de Responsabilité Sociale et Sociétale demande un réel effort de sensibilisation, d'information et de formation afin d'harmoniser les bonnes pratiques tout en conservant les spécificités locales.

Pour cette deuxième année de reporting Social et Environnemental, TFF Group s'est doté d'un outil informatique de reporting performant et adapté qui nous permet dorénavant de suivre mensuellement les indicateurs les plus pertinents en matière sociale et environnementale, et annuellement l'intégralité des indicateurs RSE du Groupe. Ce suivi nous permettra dans les années à venir de mieux orienter notre politique en matière de développement durable que ce soit au niveau social, sociétal ou environnemental.

Cette année TFF Group a poursuivi sa stratégie en matière de développement durable tout en intégrant les données récoltées l'année dernière. Les principes fondamentaux de cette stratégie sont :

- La performance et l'innovation en matière de Recherche et Développement afin d'utiliser de manière optimale notre ressource en bois, en réutilisant les déchets de bois afin de limiter le gaspillage d'une ressource rare et vivante.
- Une prise en compte constante de la santé et de la sécurité des consommateurs au travers de notre R&D et des suivis d'analyse sur nos produits.

- Le développement du Groupe par les Hommes, en misant sur le dialogue social et la formation, tout en pratiquant une large politique basée sur l'emploi durable, l'autonomie et la délégation de responsabilité au sein de chaque entreprise de TFF Group.
- Notre engagement à préserver nos ressources en matières premières issues de forêts durable, par la certification PEFC de toutes les filiales françaises de TFF Group.

Toutes ces valeurs et principes auxquels TFF Group est attaché, depuis plusieurs générations : le respect de la terre et le développement durable, l'exigence de qualité, l'innovation, l'entretien et la transmission des savoirs faire sont réunis dans le projet de la Cité des Civilisations du Vin à Bordeaux, projet dans lequel TFF Group a souhaité s'engager sur plusieurs années.

« Pour notre entreprise centenaire, exerçant un métier millénaire, cette opportunité de participer à la transmission des patrimoines de la civilisation du vin, à sa protection, à son rayonnement, contribuer à en éclairer le sens, est une mission qui s'inscrit parfaitement dans notre philosophie. » J. François.

Date :

Signature :

CHAPITRE I PRÉSENTATION DU GROUPE ET METHODOLOGIE DE REPORTING

Méthodologie de reporting

Le reporting RSE est réalisé sur l'exercice comptable du Groupe 2013 sur la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014.

Le périmètre de consolidation et de prise en compte RSE est identique au périmètre comptable à l'exception des entités suivantes justifiées ci-dessous :

Nous avons choisi d'exclure de notre rapport RSE 2014 un certain nombre de sites du fait d'une participation inférieure à 51% ou de l'absence de salarié.

Les règles d'entrée et de sortie du reporting RSE sont identiques à celles fixées pour l'exercice comptable : à savoir que tout site vendu ou acheté sur la période de référence fera l'objet d'un reporting selon le temps passé sur la période.

Faits marquants sur la période de référence

On peut noter une absence de cession ou d'acquisition sur la période concernée.

Ce reporting se calque sur le modèle GRI 3 et les recommandations AMF sur la base d'un diagnostic correspondant à la norme ISO 26000. La méthodologie de collecte des informations a été réalisée sur l'ensemble des filiales à l'aide de l'outil de reporting informatique extra-financier OPERA – AMELKIS, et contrôlé et consolidé au niveau du siège social de TFF Group.

Les exclusions du reporting

Compte tenu du manque d'information ou de la non-pertinence des retours d'information, au niveau du Groupe sur ce sujet, il a été décidé d'exclure le point suivant de notre rapport RSE :

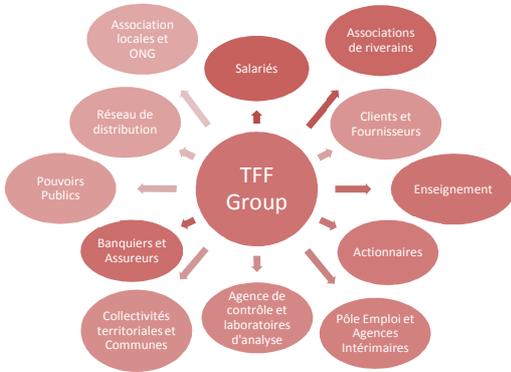
- L'utilisation des sols

Ce point est non-pertinent car nos sites actuels sont implantés sur d'anciens sites, et notre activité est non-polluante et artisanale.

Responsables du reporting

Le reporting RSE est supervisé par le Directeur Financier du Groupe, et réalisé par la Référente Hygiène, Santé et Sécurité de François Frères Management.

Les parties prenantes de l'entreprise



CHAPITRE II NOS ENGAGEMENTS

1- La gouvernance

Les valeurs de TFF Group :

Nos valeurs concourent à la performance économique de l'entreprise dans le respect des lois, des droits de l'homme, et de son environnement au sens large de l'acceptation, ainsi qu'à satisfaire les attentes de l'ensemble des parties prenantes du Groupe.

Notre responsabilité et nos engagements peuvent être synthétisés autour des principes fondamentaux suivants:

Rentabilité et sens des responsabilités

Pour TFF Group, atteindre et maintenir un niveau élevé de rentabilité constitue un devoir à l'égard de ses salariés, de ses actionnaires comme de l'ensemble de ses parties prenantes. En tant qu'acteur majeur du marché des produits d'élevage pour le vin et les alcools et de la tonnellerie, TFF Group est conscient de ses responsabilités vis-à-vis de ses clients et partenaires.

Notre engagement à préserver nos ressources naturelles par la mise en œuvre d'une gestion raisonnée de la ressource naturelle en bois, en privilégiant un approvisionnement en bois PEFC issu de la gestion durable des forêts, et l'entrée dès cette année de TFF Group dans une démarche de certification PEFC de ses filiales françaises.

Esprit de partenariat et dialogue social

TFF Group a la volonté d'entretenir des relations loyales et constructives avec l'ensemble de ses parties prenantes. Notre politique vise à s'intégrer dans l'ensemble des territoires où nous sommes présents et repose sur le respect des cultures locales et la prise en compte des aspirations des communautés concernées.

Le recrutement presque exclusivement en contrat à durée indéterminée ainsi que l'entretien et la transmission des savoirs faire par la formation de notre personnel participe à notre engagement à maintenir les emplois dans un environnement sain, où l'amélioration des conditions de travail et de la santé est réalisée en collaboration avec nos salariés.

Satisfaction du client / Sécurité de nos produits

Gage du développement et de la pérennité du Groupe, la satisfaction de nos clients est une préoccupation constante de TFF Group et mobilise l'ensemble de nos ressources R&D afin de développer des produits sûrs et innovants, adaptés au marché.

L'organisation de TFF Group:

Cf. rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société (paragraphe 2).

L'actionnariat :

Cf. rapport de gestion chapitre V.

L'évaluation extra-financière des risques

L'évaluation et la planification des risques de l'entreprise prennent en compte les facteurs liés au développement durable.

Parmi les facteurs de risque surveillés figurent :

- L'approvisionnement en matières premières :

Conscient de l'enjeu majeur que représente la ressource en bois, TFF Group veille à assurer, via un approvisionnement sécurisé en bois PEFC, une gestion raisonnée et durable des forêts que nous nous efforçons de pérenniser.

- Le risque politique, social et environnemental :

TFF Group reste vigilant en matière de respect des droits sociaux et des évolutions réglementaires, et contribue dans la mesure du possible à réduire le risque environnemental potentiel de ses activités, en investissant dans des solutions innovantes de réduction des émissions (Cf. 2.5 Exemples d'aménagements – Staviv) ou en engageant ses filiales françaises dans une démarche PEFC, pour limiter l'impact de ses activités et le risque de changement climatique.

Une responsabilité civile atteinte à l'environnement a été souscrite pour les filiales françaises, pour faire face à tout risque environnemental y compris des frais de dépollution.

- Le risque « clients », « consommateurs », « réseaux de distribution » :

Conscient que de nos produits dépend la qualité des vins et la santé des consommateurs, TFF Group porte une attention constante aux risques sanitaires et veille à contrôler la qualité de ses produits par des contrôles et analyses effectués auprès de laboratoires indépendants.

TFF Group met la recherche et l'innovation au cœur du développement de ses métiers traditionnels afin d'affiner ses process pour une meilleure valorisation du bois, ainsi qu'un mesurage des tanins pour répondre au plus près aux attentes des clients.

TFF Group reste vigilant concernant le respect de ses valeurs transmises à ses clients par l'intermédiaire du réseau de distribution.

2 - L'engagement Social

TFF Group : Le développement par les hommes

La construction de TFF Group s'est faite sur la base de savoir-faire ancestraux et traditionnels, transmis par des hommes et des équipes dont il convient de faire valoir les gestes, les techniques et les traditions, tout en recherchant l'optimisation, la croissance et la transmission mutuelle des connaissances.

L'intégration de nouvelles entreprises s'est toujours opérée en conservant les structures et les hommes et en pratiquant une politique d'autonomie, de délégation de responsabilités, et de promotion des initiatives.

Les effectifs :

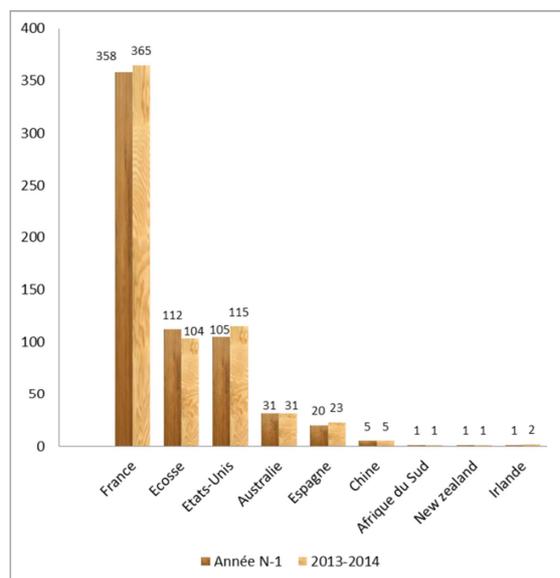
L'effectif Groupe sur le périmètre RSE tel que défini ci-dessus est de 647 personnes au 30 Avril 2014. Cet effectif est calculé sans le Président, hors apprentis et intérimaires. Les données de l'année passée sont des données recalculées hors apprentis afin de rendre cohérente les comparaisons d'une année sur l'autre.

Com : L'effectif de TFF Group augmente légèrement de 13 personnes (effectif hors apprentis) entre l'exercice précédent et cette année.

Effectif par Zone Géographique

Zone géographique	Année N-1	2013-2014
France	358	365
Ecosse	112	104
Etats-Unis	105	115
Australie	31	31
Espagne	20	23
Chine	5	5
Afrique du Sud	1	1
Nouvelle Zélande	1	1
Irlande	1	2
Total	634	647

Effectif par pays



Les effectifs ont augmenté en France, aux Etats Unis, en Espagne et en Irlande. Ils ont diminué en Ecosse et sont restés stables dans les autres régions du monde.

Effectif par secteur

Les effectifs se sont légèrement accrus notamment dans l'activité Merranderie et Produits de Boisage.

Type d'activité	Effectif N-1	Effectif 2013-2014
Tonnellerie	463	466
Merranderie	93	99
Foudrerie	11	11
Produits de boisage	44	48
Distribution	23	23
Total	634	647

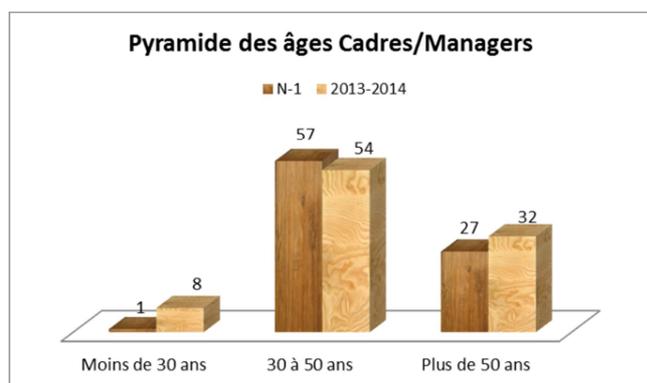
Nombre de salariés par type de contrat :

Type de contrat	Année	
	N-1	2013-2014
Contrat à durée Indéterminée	97.8%	96.6%
Contrat à durée Déterminée	2.2%	3.4%

Nombre d'intérimaires et apprentis :

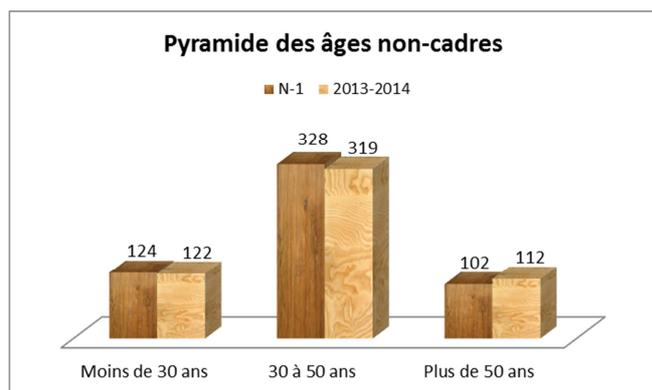
Types de contrat	Année	
	N-1	2013-2014
Intérimaires	32	52
Apprentis	17	20

Pyramide des âges :



Répartition Homme / Femme :

Les femmes représentent 14.7 % de l'effectif du Groupe cette année, l'effectif féminin est en très légère hausse par rapport à l'an dernier (14.35% en 2012-2013).



Turnover du Groupe

	2014	2013
Taux de rotation Groupe	11.91%	12.48%
Taux d'entrée	12.93%	12.77%
Taux de sortie	10.88%	9.94%

Définitions :

Taux de rotation = (taux d'entrée + taux de sortie) / 2 = 11.91%

Taux d'entrée = nombre d'embauches / effectif total début de période x 100 = 12.93%

Taux de sortie = nombre de départ (retraite + démission + licenciement + décès + fin de contrat) / effectif total début de période x 100 = 10.88%

2.1 – L'emploi

La politique de TFF Group est fondée sur les principes suivants :

- Priorité aux emplois de longue durée (embauche majoritairement en CDI)
- Maintien et transmission des savoir-faire (formation en interne et embauche de salariés qualifiés)
- Politique respectueuse des particularités sociales et organisationnelles locales
- Politique d'indexation salariale régulière.

2.2 – Organisation du temps de travail

Durée du travail

Les sociétés françaises de TFF Group ont opté pour des accords de réduction du temps de travail et ont recours, pour certaines, à une modulation annuelle.

En matière d'organisation du temps de travail, nous privilégions le travail de journée. Aucun des salariés de TFF Group ne travaille de nuit.

De même, nous n'avons pas recours au travail posté à l'exception d'une seule de nos filiales.

Les sociétés étrangères appliquent la réglementation locale quant à la fixation des horaires de présence et le temps de travail.

2.3 – Politique de rémunération

TFF Group respecte à minima ou dépasse les salaires minimums légaux de chaque pays.

2.4 – Relations professionnelles et les accords collectifs

TFF Group applique les dispositions légales et réglementaires en vigueur dans chaque filiale concernée.

Accords collectifs signés

En France les tonnellerie Demptos, Radoux et la merranderie Sogibois ont signé un accord collectif de parité homme-femme. Nos filiales aux Etats-Unis se conforment aux lois concernant la non-discrimination selon le sexe, l'origine, la religion, le statut marital, la couleur de peau et le handicap.

Des contrats de génération ont été signés pour Tonnellerie François Frères, Demptos et Sogibois.

Un accord d'annualisation du temps de travail et de négociation salariale a été signé pour la Tonnellerie Demptos.

Pourcentage de salariés couverts par une convention collective.

En France, 100% des effectifs sont couverts par une convention collective,

Au niveau du groupe, 65 % des effectifs sont couverts par des accords collectifs.

Dialogue Social

Pour la France : L'entreprise est en conformité avec le code du travail et la convention collective applicable sur ces points-là.

La grande majorité des sociétés françaises dont l'effectif est supérieur à dix ont des délégués du personnel. Toutes celles qui ont plus de cinquante salariés ont un CHSCT. Ces instances assurent le dialogue social.

2.5 – Santé et sécurité au travail

La politique santé sécurité de TFF Group est fondée autour des axes suivants :

- Amélioration des conditions de travail au poste de travail à l'initiative des salariés via les délégués du personnel ou en direct,
- Amélioration des outils en vue de diminuer la pénibilité (tables élévatoires, châsses en polyéthylène, établis adaptés aux postes).
- Prévention des risques professionnels notamment lors de la conception de machines pour le Groupe.

Exemples d'aménagements :

- La tonnellerie Demptos à Bordeaux s'est dotée d'un palan et d'une goujonneuse afin de limiter le port de charges lourdes et les manutentions, sources de troubles musculo-squelettiques pour le personnel. De même la décision de remplacer tous les lanternaux de l'atelier a été prise dans le but d'améliorer l'éclairage naturel des locaux.

- Stavin aux Etats-Unis a investi dans un nouveau système de filtration des fumées de chauffe, utilisant la force centrifuge et l'électrostatique pour séparer les particules de l'air puis l'eau pour purifier l'air des particules les plus fines.

Cette eau est ensuite filtrée, afin d'éliminer toutes les particules nocives pour l'environnement, et recyclée.

- Sciage du Berry s'est équipé de 3 bancs de reprise et a modifié les scies de têtes afin d'éviter tout risque de coupure lors du sciage des merrains.

- La tonnellerie Brive Tonneliers a investi dans une machine à monter les fûts et Bouyouud Distribution s'est équipé d'une table élévatoire, ce qui permet au personnel d'effectuer ses tâches dans une meilleure position et en limitant les manutentions.

- La Tonnellerie François Frères a procédé à l'achat d'une nouvelle rogneuse avec tapis automatique, limitant les ports et déplacements de charges lourdes, et de plusieurs tapis antifatigue sur les postes où le personnel reste en position statique de longue durée.

Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités d'hygiène et de sécurité

Le taux de couverture du Groupe est de 45 %, en légère progression par rapport à l'année passée (43%).

En France :

Nos trois filiales françaises ayant atteint le seuil de 50 salariés ont un CHSCT et une de nos filiales, Brive Tonneliers (en dessous de ce seuil) a souhaité créer un CHSCT qui couvre aussi Bouyouud Distribution et Foudrierie François.

A l'Étranger :

7 filiales sur quinze ont une partie de leur personnel faisant partie d'une instance d'hygiène et de sécurité.

Questions de santé et de sécurité, couvertes par des accords formels avec les DP ou les syndicats.

Suite aux plans pénibilité au travail signés par toutes les filiales françaises l'année dernière, les plans d'actions engagés se poursuivent.

Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre d'accidents du travail mortels, par zone géographique.

	Taux Groupe 2014	Taux Groupe 2013
Taux d'absentéisme	5.92%	4.87%
Taux de Fréquence AT	68.32	39.74
Taux de Gravité AT	2.82	2.28

Taux d'Absentéisme en France en 2012 : 4.53 % (*source : baromètre de l'absentéisme 2013 - Alma CG*)

Taux de Fréquence de la filière bois en 2010 : 72.6

Taux de Gravité de notre branche d'activité en 2010 : 3,27 (*source : CNAMTS-DRP-MStat 2010*)

L'absentéisme a augmenté de 1.11 point en France (plusieurs personnes en arrêt maladie de longue durée) et de 0.90 point à l'étranger entre l'année dernière et cette année.

Le taux de Fréquence des accidents de travail a augmenté de 4.24 en France et de 58.57 à l'étranger (reporting plus fin cette année qui a permis de mieux recenser les AT à l'étranger).

La hausse du taux de gravité est due à une augmentation du taux de gravité à l'étranger (reporting plus fin cette année).

Nombre d'accidents du travail mortels

Aucun accident du travail mortel à déplorer pour le Groupe cette année.

Nombre de maladies professionnelles

Nous enregistrons 3 maladies professionnelles supplémentaires sur l'ensemble du Groupe cette année, qui s'ajoutent aux 3 maladies professionnelles toujours en cours.

2.6 – Formation et éducation

La politique de formation de TFF Group vise à maintenir et former du personnel hautement qualifié pour assurer un travail de qualité respectant des critères de fabrication exigeants.

La transmission du savoir-faire en interne et le recrutement de tonneliers de métier, dans la mesure du possible, garantit la qualité de nos produits dans un métier essentiellement artisanal.

Les budgets et les heures de formation sont décidés au niveau de chaque société au sein de TFF Group en fonction des besoins spécifiques liés à l'activité et à la qualification du personnel.

Heures de formation

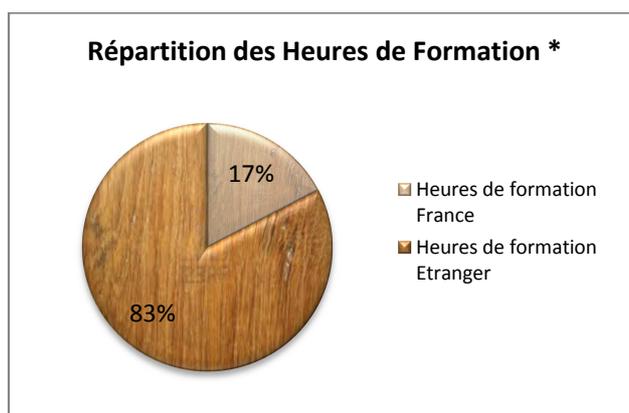
Le nombre de salariés formés est en augmentation, il passe de 246 à 270 salariés formés cette année (135 en France, 135 à l'étranger).

Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle

Le nombre d'heures de formation est de 13221 heures au total.

Au niveau du groupe 42 % (38% l'année dernière) des salariés ont bénéficié d'une formation pendant la période de référence et le nombre moyen d'heures de formation est de 49 h de formation par salarié formé (57 heures l'année dernière).

Le nombre d'heures de formation des cadres représente 5.74% du nombre d'heures totales de formation (les cadres représentent 14.5% de l'effectif), l'essentiel de la formation est dispensée aux non-cadres.

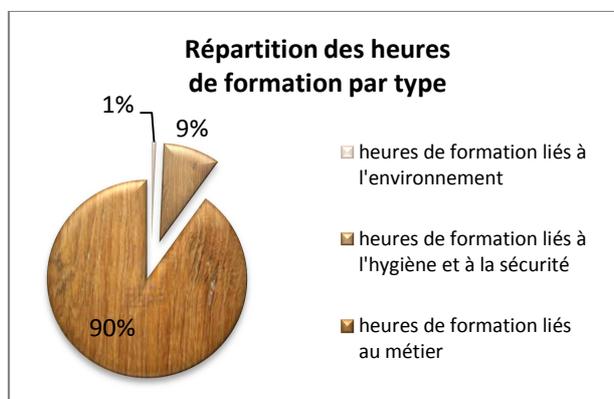


* Comprend les heures effectuées par les apprentis

Le nombre de salariés formés à l'étranger et en France est identique (135 en France et à l'étranger) mais les formations dispensées à l'étranger sont plus longues, et sont des formations réalisées en interne principalement.

Les formations en interne en France ne sont à ce jour pas prises en compte car hors budget formation.

Formations par type d'enseignement



La répartition n'a pas varié par rapport à l'an dernier.

2.7 – Développement des compétences

Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière

Le programme de développement des compétences dans les ateliers en France n'est pas formalisé, seules les formations comptant dans les budgets formation sont comptabilisés.

Le développement des compétences métier est une priorité de TFF Group, la formation métier représente 65.24 % de la formation totale en France, et 96.18% de la formation totale à l'étranger.

20 apprentis sont en formation cette année (4 en France et 16 à l'étranger). Le site de Camlachie en Ecosse a obtenu un prix pour la formation des apprentis.



Les lauréats du prix d'apprentissage

Des entretiens individuels annuels ont été réalisés dans les proportions suivantes :

	Pourcentage
Nombre de salariés ayant eu un entretien d'évaluation annuel en 2013-2014	20.90 %
Nombre de salariés ayant eu un entretien d'évaluation annuel année N-1	29.11%

Nombre de plans seniors signés au sein du Groupe pour la France.

Les huit plans seniors signés l'année dernière sont en cours, dont deux ont été remplacés par des contrats inter-génération.

2.8 – Diversité et égalité des chances

Egalité de rémunération homme/ femme :

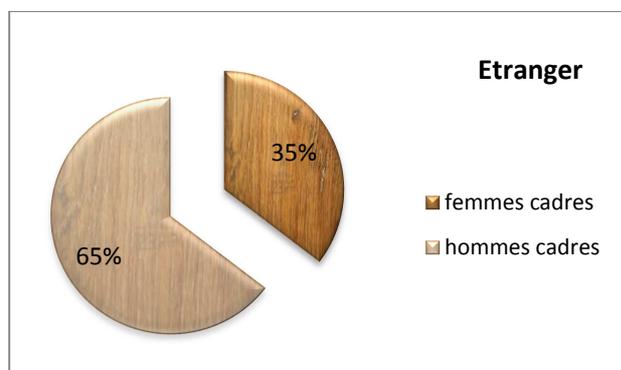
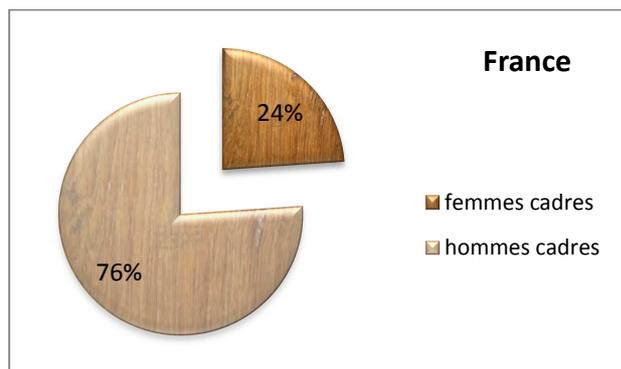
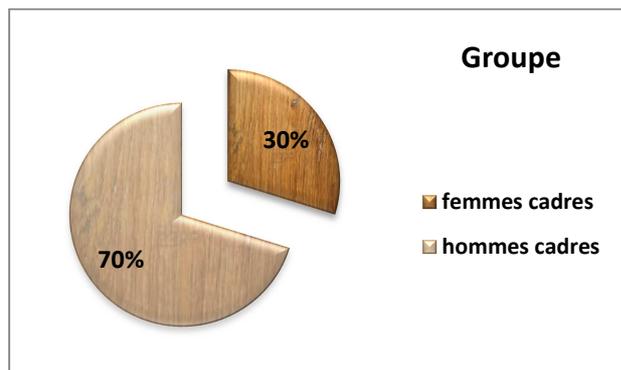
En France : un accord professionnel concernant l'égalité professionnelle et salariale a été signé depuis le 5 juillet 2011, par la filière « industries et importation du bois ».

De plus, la Tonnellerie Demptos, Radoux et la Merranderie So.Gi.Bois ont conclu des accords d'égalité professionnelle Hommes/Femmes, en 2014, concernant l'égalité de traitement à l'embauche et l'égalité salariale.

Pour les Filiales Etrangères : la Clause Parité Homme / Femme est incluse dans le contrat de travail des filiales aux Etats-Unis et en Chine.

Management :

Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe



Commentaires :

La proportion de femmes cadres à l'étranger est plus importante qu'en France.

On note une forte proportion de femmes au sein de notre groupe au travers du Directoire et du Conseil de Surveillance du Groupe.

- 50% de l'effectif du Directoire
- 33% de l'effectif du Conseil de Surveillance.

Travail du personnel handicapé :

Actuellement 11 personnes en situation de handicap déclaré sont embauchées en France, soit 3.013 % du personnel en France. Nous faisons appel à des ESAT et CAT pour réaliser certaines tâches de sous-traitance.

Compte tenu des différences de législation en la matière, il nous est impossible de communiquer sur les données à l'étranger.

3 – L'engagement Sociétal

3.1 Communauté

Le premier objectif de TTF Group, lors du processus d'implantation de ses infrastructures, est de gérer et de limiter les impacts négatifs éventuels de ses activités et de ses implantations sur la vie de la communauté locale qui accueille nos entreprises. Pour limiter cet impact, lors de nos acquisitions nous conservons les équipes en place et nous recrutons localement, ce qui nous permet une meilleure intégration dans le tissu économique local.

Notre second objectif est de participer, dans la mesure du possible, à l'amélioration des conditions de vie des populations de proximité. Nous contribuons à favoriser la croissance économique locale, la santé, l'éducation, le sport et la culture, et à travailler en partenariat avec les communautés locales.

Chacun des sites gère son propre budget de relations et de développement communautaires.

Un exemple concret illustrant cette volonté de participer activement à la vie locale et régionale est l'investissement financier de notre site « Demptos Napa » situé dans la Napa Valley aux Etats-Unis qui contribue à deux programmes d'aide aux communautés locales :

- Le programme Family House qui œuvre pour l'hébergement et l'aide psychologique des familles ayant un enfant gravement malade hospitalisé à distance de son domicile.

- Le programme « Boys and Girls Club of Napa Valley », qui permet aux enfants ayant des conditions de vie difficiles, d'avoir accès à des cours de soutien scolaire, d'éducation civique, de sport, des cours de cuisine diététique, afin de leur donner des bases solides pour un meilleur avenir.



3.2 Corruption

TFF Group n'a pas jusqu'ici identifié d'incident de corruption, que ce soit en interne ou dans le cadre de ses relations avec des tiers.

La mise en place du reporting Groupe favorise la remontée d'information à ce sujet, et le contrôle effectué par les équipes comptables constitue une mesure de prévention efficace.

Nous n'avons pas de risque majeur de corruption concernant nos sites d'implantation, et notre clientèle est suffisamment diversifiée pour éviter des risques de corruption lors des négociations de contrat.

3.3 Politiques publiques

TFF Group encourage le rapprochement de ses filiales avec les différents intervenants des organismes d'Etat, les organismes professionnels et les filières métier. Ceci nous permet de nous tenir informer de l'évolution des réglementations et d'échanger au mieux sur notre activité et sur les difficultés rencontrées afin de trouver des solutions efficaces.

TFF Group est adhérent de la Fédération française de Tonnellerie, collabore avec les organismes de santé et de sécurité au travail (CARSAT, ANACT, médecine du travail).

3.4 Droits de l'Homme

Pratiques d'investissement et d'achat

La grande majorité de nos achats Groupe sont des achats de bois sur des filières identifiées et sécurisées : achat de chênes provenant essentiellement de 3 pays : la France, la Hongrie et les Etats-Unis.

Bien que chaque pays soit unique, tous partagent l'objectif et la pratique de durabilité.

Cette année TFF Group s'est engagé encore davantage dans la gestion raisonnée des forêts et des ressources en bois en intégrant le système PEFC. Toutes nos tonnelleres et merranderes françaises sont engagées dans un processus de certification PEFC d'ici à la fin de l'année civile, et d'ores et déjà 6 filiales françaises ont obtenu leur certification PEFC.

Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des droits de l'Homme a fait l'objet d'un contrôle ; mesures prises

La majorité de nos achats sont des achats de bois (dont 51 % de bois PEFC), nos principaux fournisseurs adhèrent au label PEFC qui contient une clause de respect des droits de l'homme.

3.5 Non-discrimination

Nous n'avons eu aucun incident de discrimination signalé au sein de TFF Group.

3.6 Liberté syndicale et droit de négociation collective

Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé ; mesures prises pour assurer ce droit.

Aucun incident n'a été signalé sur la période de référence sur le non-respect du droit du travail au sein de TFF Group.

62 % de salariés de TFF Group sont représentés par des délégués du Personnel et 45% sont représentés dans des CHSCT.

En France 94% des salariés sont représentés par des délégués du personnel, et 65% sont représentés dans des CHSCT. Les taux sont plus faibles à l'étranger, respectivement 20 et 19 %.

3.7 Interdiction du travail des enfants

Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incident impliquant le travail d'enfants ; mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail.

TFF Group respecte la réglementation locale.

De plus, compte tenu de la force requise pour le travail de tonnellerie, le travail des enfants est peu probable.

Des visites régulières de la direction et des personnels techniques sur les sites nous confortent dans notre opinion.

3.8 Abolition du travail forcé ou obligatoire

Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire ; mesures prises pour contribuer à abolir ce type de travail.

Actuellement 494 personnes travaillent au sein de la CEE, 115 aux USA et 32 en Australie et Nouvelle Zélande. Le risque de travail forcé dans ces pays est moindre.

Pour les autres pays (6 personnes) nous n'avons pas identifié de risque significatif à ce niveau pour TFF Group.

3.9 Droits des populations autochtones

Nombre total d'incidents impliquant la violation des droits des populations autochtones.

TFF Group n'est pas concerné compte tenu de l'implantation de ses filiales.

4 – Engagement Economique

La Valeur économique directe créée et distribuée, incluant les produits, les coûts opérationnels, prestations et rémunérations des salariés, donations et autres investissements pour les communautés, les résultats mis en réserves, les versements aux apporteurs de capitaux et aux Etats.

Ces éléments sont répertoriés ci-avant dans le chapitre III du rapport de gestion.

4.1 Performance économique

Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques.

Nos sites d'implantations ne sont pour l'instant pas concernés, et la diversification des activités opérée par TFF Group tient compte de ce risque.

4.2 Présence sur le marché

Distribution des ratios comparant le salaire d'entrée de base et le salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels.

Les salaires d'embauche au sein de TFF Group respectent les minimums légaux des différents pays d'implantation.

Politique, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels.

Compte tenu de l'organisation de TFF Group pour assurer une intégration complète de la chaîne du bois, nous ne créons pas de dépendance économique de nos fournisseurs.

4.3 Impacts économiques indirects

Dans le cadre de ses activités, TFF Group n'est pas impliqué dans l'investissement et la réalisation d'infrastructures de services publics. Toutefois TFF Group participe à la vie publique au travers d'actions de mécénat.

Nos actions de mécénat cette année sont :

❖ Culturel :

- Pour la seconde année consécutive nous poursuivons notre subvention allouée à la Cité des Civilisations du Vin à Bordeaux



- Subvention du Festival Musique et Vins au Clos Vougeot, et le festival Les Musicaves à Givry

- Subvention du Cap Ferret Music Festival



- Subvention du Bourbon Festival (Kentucky)



Kentucky Skyline



❖ **Social :**

- Programme Koret Family House (Californie)
- Boys and Girls Club of Napa Valley (Californie)
- Subvention YMCA et Boys & Girls clubs (USA)

❖ **Sportif :**

- Subvention aux Highland Games (Ecosse)



- Subvention au Club de Tennis et de Hockey Villa Primrose (France)



- Subventions de plusieurs Clubs de football en France et en Ecosse
- Subvention d'un Club de golf en Ecosse

❖ **Divers :**

- Donation à la fondation du patrimoine, via l'opération « Barrique Patrimoine Durable » (France)



- Donations pour les illuminations de Noël de la ville d'Isla (Ecosse)

4.4 Santé sécurité des consommateurs

En France il a été décidé pour limiter les risques d'allergies alimentaires d'utiliser une farine sans gluten pour l'assemblage des fonds (d'infimes traces de gluten peuvent néanmoins subsister, venant du process de fabrication du fournisseur).

Des protocoles d'analyse garantissent que nos fûts sont exempts de contaminants. Ces analyses sont réalisées par des laboratoires indépendants et agréés.

Nous n'utilisons pas de substances non conformes aux règles de précautions alimentaires dans nos produits.

5 – L'engagement Environnemental

Organisation :

Chaque directeur de site est responsable de la gestion environnementale et du respect de la réglementation en vigueur dans le pays ou l'entreprise est implantée.

5.1 Matières

Consommation de matières en volume.

	2013-2014	N-1
Total des consommations de bois (en m3)	55 175	54 629
Total des achats de bois (en m3)	57 234	52 318

Nota : cette consommation et ces achats recouvrent les grumes et les merrains et le bois pour l'oenologie. La consommation et les achats de merrains en chêne français étant eux-mêmes issus des consommations et achats de grumes de nos merranderies françaises, ces chiffres sont surestimés puisque consommation et achats de merrains sont recensés deux fois.

Pourcentages de matières consommées

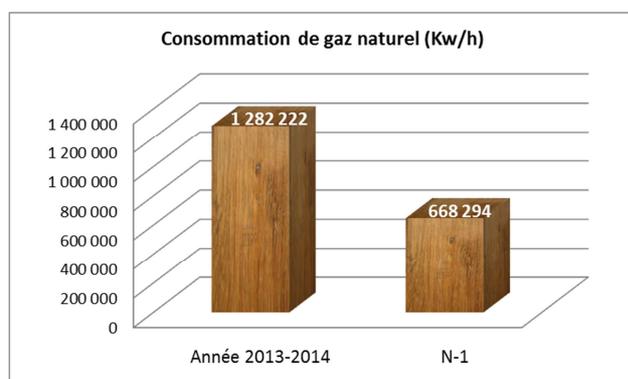
Nos filières whisky en Ecosse et aux Etats-Unis utilisent des fûts d'occasion issus des filières vin et bourbon, les réparent éventuellement, et les revendent pour l'élevage des whiskys. Par ce biais, nous recyclons plus de fûts que nous n'en produisons :

Proportion de fûts recyclés : Nous recyclons 2.9 fois plus de fûts que nous n'en produisons.

Nous redonnons ainsi une seconde vie aux fûts à vin et à bourbon de nos clients.

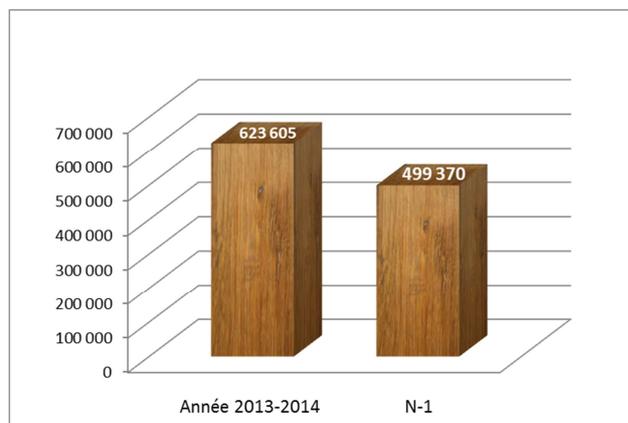
5.2 Energie

Consommation de Gaz Naturel



La hausse de consommation de Gaz naturel de TFF Group est due principalement à l'extension de notre site en Ecosse et d'une consommation estimée l'année dernière dûe au partage des anciens locaux avec une autre entreprise, sans sous-compteurs.

Consommation de gaz propane

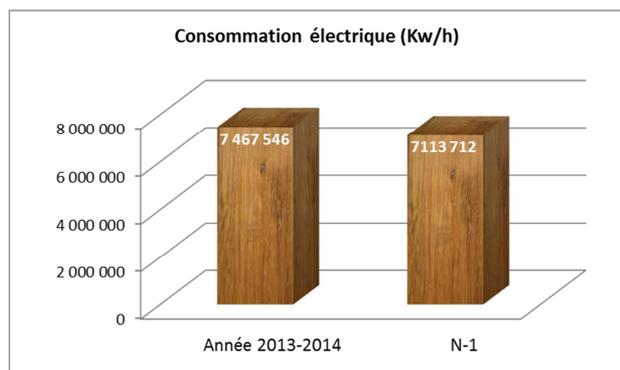


La hausse de consommation de gaz propane provient de l'amélioration du reporting qui permet d'obtenir des résultats plus précis cette année.

Consommation de fuel

La consommation de fuel du Groupe est de 212 M³ cette année, contre 117 M³ l'année dernière.

Consommation d'électricité



Energie économisée grâce à l'efficacité énergétique

Renouvellement et amélioration des lanterneaux de l'atelier de la Tonnellerie Demptos afin de gagner en luminosité naturelle et de diminuer les dépenses d'électricité.

Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues

Néant.

5.3 Eau

	2013-2014	N-1
Consommation d'eau du réseau de distribution (m3)	14 249	15 712
Consommation d'eau prélevée dans des sources ou nappes phréatiques (m3)	120 306	83 184

**Données calculées sur l'année civile*

La différence de consommation d'eau prélevée dans des sources ou des nappes phréatiques, entre l'année dernière et cette année, vient de la prise en compte de la consommation d'un de nos sites (So.Gi.Bois) qui n'avait pu nous communiquer sa consommation l'an passé.

Pourcentage et volume d'eau recyclée

Sur le site Sciage du Berry, un bassin de rétention d'eau de 900 M³ permet de collecter l'eau de pluie ainsi que de recycler l'eau utilisée pour l'arrosage des grumes, ce qui permet de diminuer l'impact des prélèvements.

5.4 Biodiversité

	2013-2014	N-1
% des Achats de bois PEFC	50.96%	52.01%

Notre principal impact sur la biodiversité reste le prélèvement de bois de chêne dans le milieu naturel pour la fabrication des fûts.

Afin de limiter cet impact et éviter l'épuisement des ressources naturelles en bois, TFF Group a engagé un processus de certification PEFC de toutes ses filiales françaises.

« La certification PEFC atteste du respect de règles et d'exigences définies par des standards internationaux (recommandations de Lisbonne, SFM, FAO, MCPFE, IUCN, ITTO) auxquels s'ajoutent des cahiers des charges nationaux. Propriétaires forestiers, exploitants et entreprises mettent en œuvre des pratiques de gestion forestière durable via l'application d'un cahier des charges et / ou la mise en place d'une chaîne de contrôle. Les adhérents sont contrôlés régulièrement sur le respect de leurs critères de certification. » (Source : PEFC-France.org)



5.5 Emissions, effluents et déchets

	2013-2014	N-1
Production de déchets dangereux (tonnes)	35	6
Production de déchets non-dangereux (tonnes)	8 041	850

La hausse de production des déchets dangereux et non-dangereux est due au reporting incomplet l'an dernier des filiales étrangères.

Mesures de réduction et de valorisation des déchets

Une grande partie des déchets issus du process de fabrication sont réutilisés et valorisés :

- Par valorisation en combustible pour les sites équipés de chaudières bois, ou revente pour bois de chauffage
- Par réintroduction dans le process pour alimenter les braséros servant à chauffer le fût pour le façonner.
- Par valorisation d'une partie des matières issues de la première transformation du bois dans la production des produits de boisage pour l'œnologie.

Bilan Carbone

Soucieux de l'écologie, les tonneliers titulaires de la certification CTB fût de tradition française ont engagé une démarche collective d'évaluation des émissions des gaz à effet de serre (GES) selon l'outil « Bilan Carbone » de l'ADEME. Ce bilan carbone couvre toute la chaîne d'approvisionnement jusqu'à l'expédition (du fret amont au fret aval).

L'an dernier nous avons extrapolé notre bilan carbone Groupe d'après les résultats de deux filiales de TFF Group et de l'outil de l'ADEME. Cette année nous avons pu l'étendre à toutes les tonnelleries du Groupe, ce qui affine le résultat. Précisons toutefois que ce bilan carbone ne tient pas compte de l'activité merranderie et produits de boisage.

	2013-2014	N-1
Bilan Carbone en T eq. CO2	16 863	13 235

Pour indication une tonne d'équivalent CO2 correspond à la consommation de chauffage au gaz d'un appartement 3 pièces à Paris pendant une année ou un aller-retour Paris-New-York en avion. (source : green IT.fr)

Emissions de substances appauvrissant la couche d'ozone en poids.

Les filiales françaises ne sont pas utilisateurs de CFC à l'exception de certains bureaux qui sont équipés de climatisation (en très faible quantité).

5.6 Pollution sonore

Deux de nos sites Sciage du Berry et Sogibois ont réalisé des mesures de bruits extérieurs, et Sciage du Berry a mis en place des protections anti-bruit et une insonorisation d'une partie de ses locaux afin de diminuer le niveau de bruit extérieur.

ANNEXE

Tableaux de concordance.

Chapitre du rapport RSE	Art.225 du Grenelle	GRI 3	Périmètre	Définitions
INFORMATIONS SOCIALES				
X.II.2 - L'engagement social	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	LA 1	Groupe	Effectif total Nombre total d'intérimaires et d'apprentis Effectif Groupe Hommes et Femmes Effectif par zone géographique Effectif par type d'activité Effectif par type de contrat de travail CDI / CDD Effectif - répartition par âge
	Embauches et licenciements	LA 2	Groupe	Turn over du personnel en nombre de salariés
X.II.2.3 - Politique de Rémunération	Rémunérations et leur évolution	x	Groupe	Politique de rémunération
X.II.4.2 - Présence sur le marché		EC 5	Groupe	Assertion qualitative - Distribution des ratios comparant le salaire d'entrée de base et le salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels
ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL				
X.II.2.2 - Organisation du temps de travail	Organisation du temps de travail	x	Groupe	Durée du travail
		x	Groupe	Nombre de salariés travaillant en travail posté
X.II.2.5 - Santé et sécurité au travail	Absentéisme	x	Groupe	Taux d'absentéisme
RELATIONS SOCIALES				
X.II.2.4 - Relations professionnelles et accords collectifs	Organisation du dialogue social, procédures d'information, consultation / négociation avec le personnel	x	France	Assertion qualitative - Dialogue social
	Bilan des accords collectifs signés	LA4 LA9	Groupe	% de salariés couverts par une convention ou accords collectifs Accords sur temps de travail, contrats de génération, accord de parité homme / femme
SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL				
X.II.2.5 - Santé et sécurité au travail	Condition de santé et de sécurité au travail	x	Groupe	Assertion qualitative - Politique santé sécurité Assertion qualitative - Exemples d'aménagements
	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	LA 6	Groupe	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités de santé et de sécurité dont CHSCT
	Accidents du travail, notamment leur leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	LA 7	Groupe et France	Nombre d'accident avec arrêt Taux fréquence avec arrêt Taux de gravité Nombre d'accidents du travail mortels Nombre de maladies professionnelles déclarées Taux d'absentéisme Absentéisme
FORMATION				
X.II.2.6 - Formation et Education	Politiques mises en oeuvre en matière de formation	x	Groupe	Politique de formation
X.II.2.6 - Formation et Education	Nombre total d'heures de formation	LA 10	Groupe	Nombre moyen d'heures de formation Type de formation
X.II.2.7 - Développement des compétences	Développement des compétences	LA 11 x	Groupe	Programme de développement des compétences tout au long de la vie du salarié Nombre de plans seniors ou inter-génération
X.II.2.7 - Développement des compétences		LA 12		
EGALITE DE TRAITEMENT				
X.II.2.8 - Diversité et égalité des chances	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	LA 13	Groupe	% de femmes aux postes de responsabilités au Conseil de surveillance et Directoire % de femmes cadres / manager et non-cadres / non-manager Nombre de filiales françaises ayant signé un accord d'égalité hommes / femmes Assertion qualitative sur filiales étrangères prenant en compte dans les contrats de travail l'égalité de traitement homme femme.
X.II.2.8 - Diversité et égalité des chances	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes handicapées	LA13	France	Nombre de personnes en situation de handicap Assertion qualitative sur sous-traitance auprès d'organisme employant des personnes en situation de handicap
X.II.3.5 - Non-discrimination	Politique de lutte contre les discriminations	x		Assertion qualitative: enregistrement du nombre de plaintes pour discrimination et traitement.
PROMOTION ET RESPECT / STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL				
X.II.3.6 - Liberté syndicale et droit de négociation collective	Respect de la liberté d'association et du droit négociation collective ou accord collectif	HR5	Groupe et France	Assertion qualitative Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé, mesures prises pour assurer ce droit.
X.II.3.5 - Non-discrimination	L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	HR4	Groupe	Assertion qualitative
X.II.3.8 - Abolition du travail forcé ou obligatoire	Elimination du travail forcé et obligatoire	HR7	Groupe	Assertion qualitative
X.II.3.7 - Interdiction du travail des enfants	Abolition effective du travail des enfants	HR6	Groupe	Assertion qualitative

Chapitre du rapport RSE	Art.225 du Grenelle	GRI 3	Périmètre	Définitions
IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE				
Déclaration du Président X.II.4.3 - Impacts économiques indirects	Impact en matière d'emploi et de développement local	x	Groupe	Déclaration de Jérôme FRANCOIS - Président de TFF Group Actions de Mécénat favorisant le développement local
X.II.3.1 - Communauté	Impact sur les populations riveraines ou locales	SO1	Groupe	Assertion qualitative sur la non modification de l'existant lors de rachat d'entreprises et exemples d'actions.
Chapitre III du rapport de Gestion		EC1	Groupe	Valeur économique distribuée et créée
RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE				
X.II.2.4 - Relations professionnelles et accords collectifs X.II.3.3 - Politiques publiques X.I - Parties prenantes du Groupe	Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	S05	Groupe	Assertion qualitative : Instances de dialogue Participation / adhésion au syndicat de branche d'activité (vie publique) Identification des parties prenantes
X.II.4.3 - Impacts économiques indirects	Actions de partenariats ou de mécénat	EC8	Groupe	Communication sur les actions de mécénat menées
SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS				
X.II.3.4 -Pratiques d'investissement et d'achat	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	HR2	Groupe et France	Assertion qualitative sur achat de bois et PEFC
X.II.4.2 -Présence sur le marché	Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	EC6	France	Assertion qualitative
LOYAUTE DES PRATIQUES				
X.II.3.2 - Corruption	Procédure anti-corruption	SO3	Groupe	Assertion qualitative
X.II.4.4 - Santé sécurité des consommateurs	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	PR1	France	Mise en œuvre d'une farine sans gluten pour la finition des fûts.
X.II.3.9 - Droits des populations autochtones	Autres actions engagées au titre des informations sociétales, en faveur des droits de l'homme	HR9	Groupe	Assertion qualitative
POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE				
X.II.2.5 - Santé et sécurité au travail	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, les démarches	x	Groupe	Description de l'organisation QSE sur le groupe
X.II.2.6 - Formation et Education	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	LA10	Groupe	Nombre d'heures de formation environnement
X.II.1	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	x	Groupe	certification PEFC + Stavin
X.II.1	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	NA	France	Responsabilité civile Environnement
POLLUTION ET GESTION DES DECHETS				
X.II.5.5 - Emissions, effluents et déchets	Mesure de prévention, de réduction, ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	EN22	Groupe	Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement Déchets dangereux et non-dangereux
X.II.5.5 - Emissions, effluents et déchets	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	x	Groupe	Mesures de réduction et de valorisation des déchets
X.II.5.6 - Pollution sonore	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	x	France	Pollution sonore
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES				
X.II.5.1 - Matières	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	EN1 EN2	Groupe	Consommation de matières en poids et en volume Consommation de bois en volume % de matières consommées provenant de matières recyclées
X.II.5.2 - Energie	Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	EN3 EN4 EN7	Groupe	Consommation d'énergie directe et indirecte en énergie primaire
		EN5	Groupe	Energie Economisée grâce à l'efficacité énergétique Exemples d'initiatives pour réduire la consommation d'énergie
X.II.5.3 - Eau	Consommation d'eau, et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	EN 8 EN 9	Groupe	Consommation d'eau en M ³ sur la période de référence Quantité des différentes sources d'approvisionnement
	Pourcentage et volume total d'eau recyclée	EN10	Groupe	Assertion qualitative
	Utilisation des sols	Exclusion	Groupe	Exclusion du rapport RSE par manque de donnée cette année.
CHANGEMENT CLIMATIQUE				
X.II.5.5 - Emissions, effluents et déchets	Rejets de gaz à effets de serre	EN16	Groupe	Bilan carbone du Groupe pour l'activité Tonnellerie
	Emission de substances appauvrissant la couche d'ozone	EN19	Groupe	Assertion qualitative
X.II.5.5 - Emissions, effluents et déchets	Adaptation aux conséquences du changement climatique	EC2	Groupe	Assertion qualitative Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques
PROTECTION DE LA BIODIVERSITE : MESURES PRISES POUR PRESERVER OU DEVELOPPER LA BIODIVERSITE				
X.II.5.4 - Biodiversité	Protection de la biodiversité : mesures prises pour préserver ou développer le biodiversité	EN12	Groupe	Assertion qualitative Utilisation bois PEFC

XI. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe possède un département Recherche et Développement travaillant en synergie avec les laboratoires et le personnel scientifique et technique de la faculté d'œnologie de Bordeaux puis du CESAMO (Centre d'Etudes Structurales et d'Analyse des Molécules Organiques). L'équipe de quatre chercheurs mène des travaux de recherche, des missions d'expertise, de conseil œnologique et de formation en collaboration avec divers organismes.

Les résultats des travaux de recherche sont régulièrement diffusés auprès du réseau de clients du Groupe via une lettre d'information et poursuivent plusieurs objectifs : l'innovation technologique, la mise en évidence des interactions bois de chêne-vin, l'adaptation de la gamme de produits aux besoins, l'amélioration de la qualité des produits ainsi que le conseil œnologique et l'accompagnement des clients.

XII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

TFF Group a réalisé deux opérations de croissance externe depuis la clôture de l'exercice, à savoir :

- Acquisition de la marque Maury avec effet 1^{er} mai 2014, dont l'activité est reprise par une tonnellerie bordelaise de TFF Group,
- Acquisition de la société Tonnellerie Berger & Fils, située dans la région bordelaise.

XIII. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, la décomposition par échéances de la balance fournisseurs de notre société au 30 avril 2014 et au 30 avril 2013 figure ci-après. Dans leur rapport sur les comptes annuels établi dans le cadre de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2014, les Commissaires aux Comptes ont fait part de leurs observations concernant la sincérité et la concordance de ces informations.

En Euros	30 avril 2014	30 avril 2013
Echéances échues	Néant	Néant
Echéances inférieures à 30 jours	1.959.771 euros	2.155.534 euros
Echéances de 30 jours à 60 jours	159 euros	881 euros
Echéances supérieures à 60 jours	388.959 euros	363.486 euros
TOTAL	2.348.889 euros	2.519.901 euros

XIV. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 31 OCTOBRE 2014

1 – Présentation des résolutions sous la forme ordinaire

- La 1^{ère} résolution a pour objet de soumettre à votre approbation les comptes sociaux au 30 avril 2014, ainsi que le quitus aux membres du directoire et du conseil de surveillance de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.
- Aux termes de la 2^{ème} résolution, l'Assemblée Générale devra se prononcer sur la mise en paiement à la date du 7 novembre 2014 d'un dividende de 0,60 € par action, assorti à titre exceptionnel par rapport aux années antérieures d'un complément de 0,20 €, soit au global un dividende de 0,80 € par action composant le capital social.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est mis en paiement après application à la source, sur son montant brut, des prélèvements sociaux au taux global de 15,5 % et, dans la plupart des cas, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 % prélevé à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu. Ce dernier prélèvement n'étant pas libératoire, le dividende brut est, après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif.

Ainsi, le bénéfice de la société mère, soit 5.526.518 € serait affecté ainsi :

- à la distribution d'un dividende à concurrence de	4.336.000 euros
- et pour le solde au crédit du compte "Autres réserves"	<u>1.190.518 euros</u>
Total égal au bénéfice à affecter	5.526.518 euros

Nous rappelons les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Nombre d'actions	5 420 000	5 420 000	5 420 000
Dividendes nets (euros)	0,60	0,60	0,60
Dividende éligible à l'abattement	0,60	0,60	0,60

- La 3^{ème} résolution a pour objet l'approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 30 avril 2014. A cet égard, il est apporté les précisions suivantes :

- 1) Le rapport spécial des commissaires aux comptes, qui figure au sein du rapport annuel de la société, contient mention des conventions déjà approuvées antérieurement par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.
- 2) Nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice écoulé et autorisées par le conseil de surveillance, étant rappelé que seules ces conventions sont soumises au vote de l'assemblée :

Néant.

- La 4^{ème} résolution a pour objet de soumettre à votre approbation les comptes consolidés au 30 avril 2014, qui vous ont été présentés ci-avant.
- Aux termes de la 5^{ème} résolution, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil de Surveillance, dont le montant global serait de 6.000 euros, soit un montant équivalent à celui décidé au titre de l'exercice précédent.
- Aux termes de la 6^{ème} résolution, vous aurez également à vous prononcer sur une autorisation à donner au Directoire de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la société conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce : afin de permettre à notre Société d'améliorer la gestion financière de ses fonds propres, nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, d'autoriser votre Directoire en vue d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société.
- La 7^{ème} résolution a pour objet de conférer les pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales en relation avec les résolutions ordinaires.

2 – Présentation des résolutions sous la forme extraordinaire

Mise en place de nouvelles délégations

Le Directoire demande à votre assemblée, après avoir entendu les rapports spéciaux des commissaires aux comptes, en utilisant le dispositif légal de la délégation globale de lui donner les délégations suivantes :

- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la société (huitième résolution)

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire à annuler tout ou partie des actions acquises, dans la limite de 10% du capital, et ce pour une période maximum de dix-huit mois.

- Enfin, la neuvième résolution a pour objet de conférer les pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales en relation avec les résolutions extraordinaires.

XV. INFORMATION SUR LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ART. L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Rien de particulier à signaler sur ce point.

XVI. PERSPECTIVES

Les objectifs d'activité sont maintenus élevés pour le nouvel exercice qui débute avec l'acquisition coup sur coup de deux tonnellerie familiales dans le Sud-Ouest de la France : Tonnellerie MAURY et Fils ainsi que Tonnellerie BERGER et Fils.

Croissance organique et croissance externe, qui devraient être soutenues cette année, pourraient contribuer à un niveau d'activité proche de 185 M€.

Les objectifs de marge sont de maintenir le résultat opérationnel courant au-delà de 20 % du chiffre d'affaires.

Le Directoire

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION
LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX
JEAN FRANCOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Président du conseil de surveillance
AP JOHN (Australie)	LTD	Administrateur
FRANCOIS FRERES INC (USA)	LTD	Administrateur
STAVIN (USA)	LTD	« Director »

JEROME FRANCOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Président du directoire
AP JOHN (Australie)	LTD	Administrateur
CLASSIC OAK AUSTRALIA (Australie)	LTD	Administrateur
CLASSIK OAK NEW ZEALAND (Nouvelle Zélande)	LTD	Administrateur
SOGIBOIS	SASU	Président
TRUST INTERNATIONAL CORPORATION (USA)	LTD	« Chairman »
DEMPTOS NAPA COOPERAGE (USA)	LTD	Président
TONNELLERIE LAGREZE	SARL	Gérant
TONNELERIA DEMPTOS ESPANA	SA	Administrateur
LA GAILLARDE	SCI	Gérant
FAMILIALE FRANCOIS	SARL	Gérant
DEMPTOS SOUTH AFRICA	LTD	« Chairman »
DEMPTOS LIMITED	LTD	« Director »
SPEYSIDE COOPERAGE	LTD	« Director »
ISLA COOPERAGE	LTD	« Director »
LA DEMIGNIERE	SAS	Président
FRANCOIS FRERES MANAGEMENT	SARL	Gérant
STAVIN (USA)	LTD	« Director »
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES LTD	LTD	« Director »
SPEYSIDE KENTUCKY	LTD	« Director »
TONNELLERIE RADOUX USA INC.	LTD	« Director »
RADOUX AUSTRALASIA	LTD	« Director »
ALCAJE	SAS	Président

NOELLE FRANCOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du Directoire

NATHALIE MEO

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du Conseil de surveillance
FESTIVE FRANCE EVENEMENTS DE BOURGOGNE	SARL	Gérant

PATRICK FENAL

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du Conseil de surveillance
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT	SA	Administrateur
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT LTD	SA	Administrateur

ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, AINSI QUE L'UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de la délégation	Date de l'Assemblée Générale des Actionnaires – Durée	Utilisation de la délégation au jour de l'établissement du rapport
Néant		

ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES PERSONNES RESPONSABLES ET PAR LEURS PROCHES AU COURS DU DERNIER EXERCICE
(AMF, REGL. GENERAL, ART. 222-15-3 NOUVEAU)

Personne concernée	Nature de l'opération	Date de l'Opération	Montant de l'Opération
Monsieur Jean François	Cession de 233.500 actions à la SAS La Demignière	8 octobre 2013	12.912.550 €
Monsieur Jean François	Cession de 26.500 actions à la SARL Familiale François	8 octobre 2013	1.465.450 €

AVIS DE SINCERITE DES INFORMATIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE DES ENTREPRISES EN MATIERE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



Rapport de vérification de la sincérité des informations relatives aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

Les informations sociales, environnementales et sociétales revues concernent l'exercice clos au 30 avril 2014.

Demande, Responsabilités et Indépendance

Suite à la demande qui nous a été faite par TFF GROUP et en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français, en tant qu'organisme tiers indépendant, nous avons effectué un examen des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le rapport de gestion 2013/2014 de TFF GROUP.

Il appartient à TFF GROUP de publier les informations prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français. Ces informations ont été préparées sous la coordination du directeur financier de TFF GROUP conformément :

- ✓ A l'outil de collecte, de traitement et d'agrégation des informations sociales et environnementales ;

ci-après nommés «les procédures de reporting» consultables au siège de TFF GROUP.

Il nous revient de conduire les travaux, en application de l'article R.225-105-2 du code de commerce français, nous permettant d'établir le présent rapport de vérification.

Les conclusions de ce rapport intègrent :

- ✓ une attestation relative à la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français ;
- ✓ un avis motivé sur la sincérité des informations publiées et, le cas échéant, un avis motivé sur les explications relatives à l'absence de certaines informations.

Nous déclarons que ce rapport de vérification a été élaboré de manière indépendante, et en toute impartialité, et que nos travaux ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante. De plus, nous avons mis en place un code éthique appliqué par l'ensemble du personnel de Bureau Veritas.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été conduits entre mi-juin 2014 et la signature de notre rapport pour une durée d'une dizaine de jours, par une équipe de 2 vérificateurs compétents en responsabilité sociétale et couvrant les volets environnement, social et sociétal, sous la responsabilité d'un chef de mission. Nous avons conduit des entretiens avec une dizaine de personnes en charge du reporting tant au siège que sur les sites.

Nous nous sommes assurés que les informations sociales, environnementales et sociétales portaient sur le périmètre consolidé tel que défini dans les articles L 233-1 et L 233-3 du code de commerce français. Les adaptations de périmètre pour le reporting des données sociales, environnementales et sociétales sont précisées dans la méthodologie de reporting incluse dans le rapport de gestion.

Pour l'attestation de présence nous avons conduit les travaux suivants :

- ✓ prise de connaissance des orientations en matière de développement durable du Groupe, en fonction de ses impacts sociaux et environnementaux et de ses engagements sociétaux ;
- ✓ comparaison des informations présentes dans le rapport de gestion 2013/2014 avec la liste prévue par l'article R 225-105-1 du code de commerce français ;
- ✓ vérification de la présence d'explication en cas d'informations omises.

Pour l'avis motivé sur la sincérité nous avons effectué nos travaux conformément à l'arrêté français du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et notre méthodologie interne.

Nous avons mis en œuvre les travaux suivants permettant de conclure sur le fait que les informations sociales, environnementales et sociétales ne comportent pas d'anomalie significative de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures de reporting :

- ✓ examen des procédures de reporting au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible et exhaustivité ;
- ✓ identification des personnes, qui au sein du Groupe sont en charge des processus de collecte et, le cas échéant, sont responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;



- ✓ vérification de la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations ;
- ✓ prise de connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations ;
- ✓ conduite d'entretiens auprès des personnes responsables du reporting environnemental, social et sociétal ;
- ✓ sélection d'informations à tester¹ et détermination de la nature et de l'étendue des tests à mener en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité du Groupe ainsi que ses engagements sociétaux.
- ✓ Pour les informations quantitatives que nous avons considérées comme étant les plus importantes, nous avons :
 - réalisé une revue analytique des informations et vérifié sur la base de sondages, les calculs et la compilation de ces informations au niveau du siège et des entités vérifiées ;
 - sélectionné d'un échantillon de sites² en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées du Groupe, de leur implantation, des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices et d'une analyse de risques.
 - pour chacun des sites sélectionnés nous avons effectué les travaux suivants :
 - conduite d'entretiens pour vérifier la correcte application des procédures de reporting ;
 - réalisation de tests de détails sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données avec des pièces justificatives.

L'échantillon de sites sélectionnés représente un taux de couverture de 23% à 84% des valeurs reportées pour les informations environnementales, et 18% des valeurs reportées pour les informations sociales.

- ✓ Pour les informations qualitatives que nous avons considérées importantes, nous avons mené des entretiens, analysés les documents sources et le cas échéant des données publiques.
- ✓ Pour les explications relatives aux informations omises, nous en avons apprécié la pertinence.

Observations sur les procédures de reporting et les informations

Les procédures et pratiques de reporting de TFF GROUP appellent de notre part les observations suivantes :

- ✓ TFF Group a amélioré la collecte des données avec la mise en place de l'outil de reporting et le suivi mensuel de certains indicateurs ; cependant l'outil doit être amélioré notamment pour différencier l'absence de réponse et la réponse de valeur nulle ;
- ✓ Bien que le processus de collecte se soit amélioré ; il conviendrait de préciser certaines définitions et de renforcer leur compréhension et appropriation par les contributeurs ;
- ✓ Les processus de contrôle interne des données, de leur saisie et de leur traitement au niveau des sites et du siège doivent être précisés, poursuivis et perfectionnés, pour compléter les autocontrôles et blocages intégrés dans l'outil de reporting ;
- ✓ Certaines informations ne sont pas traitées de manière consolidée, mais présentées sous forme d'exemples liés à une filiale ou un pays, envisager la mise en place d'un traitement plus général pour couvrir ce type d'information, en complément des exemples.

¹ **Informations sociales** : effectif total, nombre d'intérimaires, nombre d'apprentis, effectif réparti par type d'emploi, par type de contrat de travail, par âge, par sexe, taux d'entrée ; taux de sortie ; taux de rotation ; taux d'absentéisme ; pourcentage de salariés couverts par une convention collective, ou accord collectif ; salariés représentés par des délégués du personnel ou délégués syndicaux ; pourcentage de salariés couverts par un comité sécurité ; taux de gravité, taux de fréquence des accidents du travail, nombre d'accidents du travail mortels ; maladies professionnelles ; nombre d'heures de formation, nombre de salariés ayant suivi une formation ; répartition des heures de formation par type de formation ; nombre de salariés ayant eu un entretien d'évaluation annuel ; pourcentage de femmes cadres ; pourcentage de femmes au sein du directoire et du conseil de surveillance ; nombre de salariés handicapés.

Informations environnementales : Consommation de bois, achats de bois, quantité de bois PEFC achetée ; consommation de fuel, consommation de gaz naturel, consommation de gaz propane, consommation d'électricité ; consommation d'eau répartie par provenance ; émissions de CO₂ () ; biodiversité.

Informations sociétales : mécénat ; santé et sécurité du consommateur.

² Pour les informations sociales et environnementales : le siège de Saint Romain (France), Speyside Broxburn (Ecosse), Tonnellerie François Frères (France), et pour certaines informations environnementales : Sciage du Berry (France).



Attestation de présence

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre défini par le Groupe, nous attestons de la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, les informations omises sont assorties d'explication. Nous avons noté, comme cela est mentionné dans le rapport de gestion, que certaines informations couvrent uniquement le périmètre France.

Avis de sincérité

Nous exprimons la réserve suivante :

L'absence de réponse de plusieurs sites sur la consommation d'eau et/ou la production de déchets est susceptible de générer une anomalie significative sur ces indicateurs.

En conclusion, excepté la réserve ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales, communiquées par TFF GROUP dans son rapport de gestion 2013/2014.

Les explications fournies pour les informations omises nous ont semblé recevables.

Puteaux, le 15 juillet 2014

Pour Bureau Veritas

Jacques Matillon
Directeur d'agence

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE

Mesdames et Messieurs,

En complément du rapport de gestion présenté par le Directoire, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES – TFF Group au titre de l'exercice clos le 30 avril 2014.

Nos commissaires aux comptes présenteront dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière (art. L. 225-235 du Code de commerce).

1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

1.1 Structure juridique et composition du Conseil de Surveillance

La SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L.225-57 et suivants du Code de commerce. Elle exerce, outre son activité opérationnelle de Tonnellerie, une activité de holding animatrice du groupe Tonnellerie François Frères (« TFF Group ») en sa qualité de société mère de ce dernier.

La société est dirigée par un Directoire dont les membres agissent collégalement. De son côté, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. Il procède à la désignation des membres du Directoire et propose leur éventuelle révocation à l'Assemblée Générale.

Conformément à la réglementation et aux statuts, le Conseil de Surveillance est composé de 3 membres nommés pour 6 ans, sauf pour les premiers membres qui ont été nommés lors de l'adoption de la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance : ceux-ci avaient en effet été nommés pour 3 ans.

L'Assemblée Générale du 19 octobre 2012 a renouvelé le mandat de Monsieur Jean François pour une durée de 6 ans, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

Le mandat de Monsieur Patrick FENAL a été renouvelé par l'assemblée générale annuelle du 29 octobre 2010 pour une durée de 6 ans.

Madame Nathalie MEO a été nommée lors de l'assemblée générale du 21 octobre 2011, et ce pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2017.

S'agissant des membres du Directoire :

- Le mandat de membre du Directoire de Monsieur Jérôme François a été renouvelé par le conseil de surveillance du 21 octobre 2011 pour une durée de 4 années expirant le 21 octobre 2015. Il en est de même pour sa fonction de Président du Directoire ;
- Le mandat de membre du Directoire de Madame Omblin François est arrivé à expiration le 25 octobre 2013 : le Conseil de Surveillance a désigné à cette date Monsieur Thierry Simonel en remplacement, lequel a lui-même démissionné de ses fonctions avec effet au 11 avril 2014. Le conseil de surveillance du 11 avril 2014 a alors désigné Madame Noëlle François en qualité de nouveau membre du Directoire pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

Toutes les informations sur les fonctions et mandats des membres du Conseil de Surveillance sont présentées en annexe au rapport de gestion établi par le Directoire.

Deux des trois membres du Conseil de Surveillance peuvent être regardés comme répondant aux critères d'indépendance. Le président du Conseil de Surveillance fait partie du groupe familial majoritaire.

1.2 Rôle et fonctionnement du Conseil de Surveillance

1.2.1 Missions du Conseil

Conformément au droit commun des sociétés anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance et aux statuts, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du directoire. A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Ainsi, le Conseil de Surveillance demande au Directoire et au management toute information ou analyse qu'il juge opportune, ou d'effectuer une présentation sur tout sujet précis concernant, par exemple, un processus commercial ou le développement dans un territoire.

Ce contrôle est indépendant de celui qui incombe aux commissaires aux comptes. Il porte non seulement sur la régularité des comptes, comme le contrôle des commissaires aux comptes, mais aussi sur l'opportunité des actes de gestion du directoire.

Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la société. Ce rapport informe le Conseil de Surveillance le plus complètement possible de la marche des affaires sociales.

Après la clôture de l'exercice, le Conseil de Surveillance vérifie et contrôle les comptes établis par le Directoire ainsi que les comptes consolidés (art. L 225-68 al. 5). Ces comptes lui sont présentés par le directoire dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'exercice (art. D 114).

Chaque année, le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice (art. L 225-68 al.6).

Le Conseil de Surveillance tient en outre de la loi certaines attributions précises :

- nomination des membres du Directoire et fixation de leur rémunération ;
- choix du président du Directoire ;
- attribution du pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire si les statuts le permettent ;
- cooptation des membres du Conseil de Surveillance ;
- autorisation des conventions entre la société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ;
- nomination des membres des commissions ;
- répartition des jetons de présence ;
- autorisation de cautions, avals et autres garanties ;
- cessions d'immeubles, les cessions totales ou partielles de participation et les constitutions de sûretés.

Le Conseil de Surveillance est également compétent pour décider le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification par l'assemblée générale ordinaire (art. L 225-65).

1.2.2 Fonctionnement du Conseil

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice clos le 30 avril 2014. Le tableau ci-dessous rappelle l'ordre du jour de chacune de ces réunions.

Dates	Ordre du jour
25 juillet 2013	Examen des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2013 arrêtés par le Directoire
25 octobre 2013	Répartition des jetons de présence – Rémunérations du président du Conseil de Surveillance et du Directoire – Nomination d'un nouveau membre du directoire
9 janvier 2014	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant le premier semestre de l'exercice en cours – Autorisation d'un projet de croissance externe
11 avril 2014	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant les 9 premiers mois de l'exercice (31/01/14) – Nomination d'un nouveau membre du directoire en remplacement d'un membre démissionnaire - Questions diverses
3 juin 2014	Autorisation d'un projet de croissance externe

Un procès-verbal a été établi à l'issue de chaque réunion.

Les réunions du Conseil de Surveillance se déroulent au siège social. Toutefois, les réunions peuvent avoir lieu par voie de visio-conférence.

1.2.3 Conventions « réglementées » et « déclarables »

Conventions dites « réglementées »

Des conventions anciennes se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé. Aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Conventions dites « déclarables »

Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties soit en raison de leur objet soit en raison de leur implication financière.

S'agissant des conventions antérieures, conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par l'intéressé aux dirigeants qui en ont informé le Commissaire aux Comptes.

1.3 Existence et fonctionnement des comités institués par le Conseil de surveillance

Eu égard à la taille de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, le conseil de surveillance n'avait pas jugé utile jusqu'à maintenant de créer des comités spécialisés auxquels il confierait un rôle spécifique.

Depuis l'ordonnance du 8 décembre 2008, l'article L. 823-19 du Code de commerce fait notamment obligation à toutes les personnes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé de constituer un comité d'audit.

A noter que peuvent être exemptées de comité d'audit les personnes et entités disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L. 823-19, sous réserve d'identifier cet organe, qui peut être l'organe chargé de l'administration ou l'organe de surveillance, et de rendre publique sa composition.

Le comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit doit en outre émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Compte tenu de la taille, de la structure de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et des risques liés à son activité, le Conseil de Surveillance a décidé lors de la réunion du 29 octobre 2010 de remplir lui-même les fonctions du comité d'audit, conformément aux dispositions rappelées ci-avant.

En outre, et ainsi qu'indiqué ci-après (2.3), le Directoire a mis en place un comité exécutif.

Il est précisé :

- que la présidence du conseil réuni en comité d'audit est assurée par le Président du Conseil de Surveillance, celui-ci n'ayant aucune fonction exécutive au sein de la société ;
- Que le comité d'audit ne comprend pas de membre indépendant et spécifiquement compétent en matière comptable et financière, celui-ci n'étant pas requis par la loi lorsque les compétences du comité d'audit sont attribuées au conseil.

1.4 Parité des femmes et des hommes au sein du conseil de surveillance :

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, les SA dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé doivent prendre les décisions nécessaires pour atteindre la proportion d'au minimum 20 % de membres de chaque sexe dans les conseils de surveillance à partir de 2014 et d'au moins 40 % à partir de 2017.

Plus généralement, tout conseil doit dorénavant être « *composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes* ».

De manière immédiate, dans les sociétés concernées, si la plus prochaine assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur la nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance, alors au moins un représentant de l'autre sexe doit être nommé si celui-ci n'est pas représenté au conseil.

La loi précise que :

- les nouvelles nominations qui n'ont pas pour effet de remédier à l'irrégularité de la composition du conseil seront nulles ;
- cette nullité n'entraînera pas celle des délibérations du conseil auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

Dans le cadre de ces dispositions, la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES a procédé à la nomination lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 21 octobre 2011 d'un membre du sexe féminin, à savoir Nathalie Méo. Un membre sur trois du Conseil de Surveillance est donc un représentant du sexe féminin.

1.5 Précisions diverses

Le Conseil de Surveillance de la société Tonnellerie François Frères se référait jusqu'à présent au Code de gouvernance proposé par l'AFEP et le MEDEF, et notamment à ses recommandations en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, faute d'un code mieux adapté.

Avec la parution en décembre 2009 du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, il existe désormais une alternative mieux adaptée à la taille et à la structure d'actionariat de la société Tonnellerie François Frères.

Le Conseil de Surveillance du 23 juillet 2010 a donc pris la décision de se référer désormais à ce Code MiddleNext. Le conseil a notamment pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance ». Il en est de même des recommandations, que la société prend pour référence, étant précisé que la nature de la société, le caractère majoritairement familial de son actionariat, rendent non applicables à ce stade différentes préconisations, qui sont en outre susceptibles de représenter une charge supplémentaire pour une société de taille moyenne et de telles contraintes ne paraissent imposées qu'au résultat de problèmes intervenus dans de grands groupes au capital extrêmement éclaté.

Au titre de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observations particulières à formuler quant aux points de vigilance du Code MiddleNext.

2 Les procédures de contrôle interne mises en place par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

2.1 Objectif du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ainsi, le système de contrôle interne est, au sein de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES :

- un dispositif visant à créer et maintenir une organisation permettant de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, industriels, financiers, et juridiques, auxquels sont exposées la Société et ses filiales en France et à l'étranger,

- un dispositif permettant de garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité, afin que le patrimoine du Groupe soit sauvegardé.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que de tels risques d'erreurs ou de fraudes aient été totalement éliminés ou maîtrisés.

2.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous et de chacun. Ainsi, chaque collaborateur, lorsqu'il effectue un contrôle d'une tâche qu'il a accompli personnellement ou lorsqu'il vérifie le travail d'un autre membre de l'équipe, participe au bon fonctionnement des dispositifs de contrôle interne de l'entreprise.

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et plus généralement TFF Group sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour.

2.3 Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumis l'entreprise

Au sein de TFF Group, les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le Directoire, les Présidents de filiales,
- la Direction Financière, notamment en matière de gestion de trésorerie, consolidation, communication financière.

2.3.1 Le Directoire définit les principes généraux en matière de Contrôle Interne et s'assure de leur correcte mise en place au sein du Groupe. A cet égard, le Directoire est en relation permanente avec la Direction Financière et les Managers de filiales. Il est à ce titre précisé que chaque filiale du Groupe est dotée d'un Manager distinct. Il convient de rappeler que la société mère Tonnellerie François Frères exerce également une activité d'holding animatrice du groupe, et définit notamment de manière générale au travers de son Directoire les grandes orientations générales du groupe, définit sa politique, contrôle et gère de manière active les filiales dudit groupe. Le Directoire décide notamment des opérations de croissance externe au sein du groupe.

Le Directoire de la SA Tonnellerie François Frères a mis en place au niveau de ladite société mère un comité exécutif qui s'est réuni pour la 1^{ère} fois au cours du mois d'avril 2012. Il est composé du président du Directoire, de la direction financière du groupe, et des principaux managers des filiales. Il se réunit trimestriellement. Ce comité évoque la marche des affaires, la stratégie du groupe, les possibilités de croissance externe et organique, et tente de détecter les risques afin de les anticiper.

Au niveau des filiales du Groupe, il convient de préciser que les actes dans le périmètre de la gestion courante effectués par le personnel des entités sont contrôlés par les équipes de Direction de chaque entité en place. Les actes hors du cours normal des affaires sont contrôlés régulièrement par l'équipe de Direction de la société mère, en sa qualité de holding animatrice dudit groupe.

2.3.2 * La Direction Financière du Groupe, logée au sein de la société mère qui exerce notamment une activité d'holding animatrice (SA Tonnellerie François Frères – TFF Group) est également en relation permanente avec les directeurs comptables de chaque filiale, et assure une mission de contrôle interne, notamment en ce qui concerne la Trésorerie (gestion centralisée de la trésorerie des sociétés françaises, suivi des trésoreries des filiales étrangères) et en matière de consolidation (les opérations de consolidation annuelles et semestrielles sont pilotées par la Direction Financière).

Il existe également un système de reporting mensuel financier, portant sur les principaux indicateurs économiques (chiffre d'affaires réalisé par pays, par type de produit, prix moyen de vente, investissements réalisés, fûts produits...).

Ces informations financières sont élaborées par les systèmes comptables propres à chaque société et permettent à la Direction Financière et au Directoire de suivre l'évolution des performances de chacune des sociétés du Groupe afin de les comparer aux budgets fixés au début de l'exercice. Il est à noter sur ce point qu'une fois par an, les filiales communiquent au Groupe leurs prévisions budgétaires.

Il est établi un budget consolidé qui servira de base de comparaison pour les résultats mensuels. Ce budget ne fait généralement pas l'objet d'une réactualisation.

Ces informations financières sont d'ailleurs rapprochées des consolidations semestrielles et annuelles établies par la Direction Financière du Groupe, et ce afin d'analyser les causes de divergences éventuelles.

Le reporting RSE est établi sous la Direction et la coordination du Directeur Financier du Groupe, assisté par la Référente Hygiène, Santé et Sécurité de François Frères Management, le tout conformément au questionnaire de collecte des données et outils de consolidation. A cet égard, les informations en matière de responsabilité sociale et environnementale figurent au sein du rapport annuel de gestion, et un organisme tiers indépendant rend également un avis à ce titre (Bureau Véritas).

* Plus particulièrement, concernant la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, Société mère, la Direction Financière assure les missions de contrôle interne suivantes.

La Direction Financière gère le plan de comptes et les référentiels associés, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la Direction Financière contribue, à l'élaboration de l'information financière.

La tenue de la comptabilité générale de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est centralisée. Chaque collaborateur comptable a un rôle et des responsabilités clairement définis. Au-delà des enregistrements comptables, ils effectuent un suivi permanent des comptes qui sont sous leur responsabilité. Dans ce cadre, ils procèdent notamment à un rapprochement régulier des soldes et opérations enregistrés avec des informations externes de tous ordres (confirmation directe des tiers ; rapprochement bancaire ; ...).

La Direction Financière effectue une supervision permanente des travaux de son équipe et participe activement à l'élaboration des arrêtés annuels et intermédiaires. A partir de ces éléments et d'informations complémentaires d'autres sources, elle effectue un contrôle de second niveau des travaux de son équipe et des résultats qui ressortent de la comptabilisation des opérations. Elle travaille en liaison directe avec la direction pour lui communiquer notamment toute information comptable de pilotage de l'entreprise ainsi qu'un suivi régulier de trésorerie.

* Gestion et prévention du risque de change : compte tenu de l'exposition de la société au risque de change, une politique de couverture est mise en place, spécialement sur les devises nord-américaines.

Sur ce point, la politique du groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change, et non de prendre des positions spéculatives. TFF Group utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

* La Direction Financière assure également la coordination avec les travaux des Commissaires aux comptes et du conseil de surveillance.

2.3.3 Assurances : TFF Group est couvert par plusieurs polices d'assurances concernant les risques suivants :

. Dommages aux biens et pertes d'exploitations (contrat groupe applicable aux sociétés française, espagnole, et une société écossaise) :

- bâtiments, risques locatifs et matériels en valeur à neuf,
- marchandises,
- recours des voisins et tiers,
- garantie automatique des investissements.

. Responsabilité civile (contrat groupe applicable aux sociétés française, espagnole, irlandaise, et une société écossaise)

. Assurance Transport Maritime (contrat groupe applicable à toutes les sociétés du groupe)

. Flotte automobile (contrat groupe applicable aux sociétés françaises)

. Assurance des mandataires sociaux

2.4 Procédures externes de contrôles

2.4.1 Les Commissaires aux Comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes, et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Financière à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle.

Il convient de préciser que la société est dotée de deux Commissaires aux Comptes titulaires et de deux Commissaires aux Comptes suppléants, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les commissaires aux comptes actuels sont les suivants :

Commissaires aux comptes titulaires :

- Cabinet Expertise Comptable et Audit, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.
- SARL CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES AUDITEURS ET CONSEILS, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

Commissaires aux comptes suppléants :

- Monsieur Claude Cornuot, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.
- Monsieur Jean-Yves Martin, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

Les filiales opérationnelles, françaises et étrangères, nomment des commissaires aux comptes ou des auditeurs dans le cadre des réglementations applicables.

2.4.2 Les certifications de qualité :

Certaines filiales du Groupe bénéficient de la certification norme ISO 9001 (version 2000 - système de management de la qualité). La filiale hongroise bénéficie de la norme ISO 14001 (protection de l'environnement). Ces certifications sont à jour de renouvellement.

Enfin, il convient d'ajouter qu'une de nos tonnellerie française bénéficie d'un label de qualité réservé aux sociétés française. Il s'agit du label « CTBA » (centre technique du bois et de l'ameublement). Ce certificat de qualité est délivré pour la fabrication de fûts de tradition française sur la base des critères suivants :

- caractéristiques dimensionnelles,
- caractéristiques qualitatives,
- maîtrise des constituants.

3 Participation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (AGOA)

- La justification du droit de participer à l'AGOA résulte de l'enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée (C. com., art. R. 225-85).

Ainsi, seuls pourront participer à l'AGOA les actionnaires dont les actions font l'objet, le troisième jour ouvré à zéro heure (heure de Paris) précédant l'AGOA, d'un enregistrement comptable à leur nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

La notion d'enregistrement comptable est définie à l'article 570-3 du RG AMF (« *l'enregistrement comptable de la négociation aux comptes de l'acheteur et du vendeur est effectué dès que leur teneur de compte conservateur a connaissance de l'exécution de l'ordre ; cet enregistrement comptable vaudra inscription en compte et emportera transfert de propriété, à la date mentionnée à l'article 570-2* »).

Le vote exprimé, comme le pouvoir consenti, par l'actionnaire qui cède ses titres avant le troisième jour précédant l'AGOA sera invalidé, et seul le vote exprimé par le cessionnaire sera pris en compte. L'intermédiaire habilité teneur de compte doit alors informer la société ou son prestataire teneur de compte.

Lorsque les titres sont cédés dans les trois jours précédant l'AGOA, le changement d'actionnaire n'a pas à être pris en compte par l'intermédiaire habilité ou par la société et reste sans effet sur la liste des actionnaires participants.

- L'ordonnance du 23 juin 2010 a refondu les dispositions applicables à la représentation des actionnaires en assemblée générale, notamment en élargissant le nombre de bénéficiaires auxquelles une procuration peut être donnée par l'actionnaire. Comme par le passé, celui-ci peut donner mandat à un autre actionnaire ou à son conjoint, et lors de toute assemblée tenue à compter du 1^{er} janvier 2011, il peut se faire représenter par :

- le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ;
- toute autre personne physique comme toute personne morale de son choix.

Le mandat, comme sa révocation, sont écrits et la société doit en permettre la notification par voie électronique. Le mandataire (sauf lorsqu'il s'agit du conjoint ou du partenaire d'un pacte civil de solidarité) doit informer l'actionnaire représenté de tout fait permettant à ce dernier de mesurer le risque que le mandataire poursuive un intérêt autre que le sien. Cette information porte notamment sur le fait que le mandataire ou, le cas échéant, la personne pour le compte de laquelle il agit :

- contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, la société ;
- est membre de l'organe de gestion, d'administration ou de surveillance de cette société, ou d'une personne qui la contrôle ;
- est employé par la société ou par une personne qui la contrôle ;
- est contrôlé ou exerce une fonction visée aux deux points précédents dans une personne ou une entité contrôlée par une personne qui contrôle la société (i.e. dans des sociétés « soeurs » sous contrôle commun) ;
- a un lien familial avec une personne physique placée dans l'une des situations énumérées ci-dessus.

Cette information doit intervenir sans délai lorsque survient l'un des faits ci-dessus, quand bien même le mandat comporterait des instructions de vote. À défaut par l'actionnaire de confirmer expressément le mandat, celui-ci est caduc et le mandataire doit notifier cette caducité sans délai à la société (*C. com., art. L. 225-106-1*).

4 Principes de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Dans le cadre du montant global annuel déterminé par l'assemblée générale annuelle, le conseil de surveillance a décidé d'approuver le principe de répartition des jetons de présence de façon égalitaire, sauf en cas d'absences répétées de membres du conseil aux séances.

Le Conseil de Surveillance approuve également annuellement la rémunération allouée le cas échéant au président du conseil.

S'agissant de la rémunération allouée au président du directoire par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, celle-ci est fixée par le conseil de surveillance et est composée d'un montant fixe et d'un avantage en nature consistant en un véhicule.

Il est précisé que s'agissant des autres mandataires sociaux :

- ceux-ci ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable ou exceptionnel,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.

En tout état de cause, la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES devra soumettre à la procédure « renforcée » des conventions réglementées et aux autres conditions prévues par l'article L. 225-42-1 du Code de commerce les engagements nouveaux éventuels (ou la modification d'engagements antérieurs) pris au bénéfice des mandataires sociaux qui correspondent à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci. La soumission à l'approbation de l'assemblée générale devra faire l'objet d'une résolution spécifique pour chaque bénéficiaire.

5 Mentions relatives aux informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de commerce

Rien de particulier à signaler sur ce point.

6 Conclusion

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES – TFF Group, le Directoire et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées.

Le Président du Conseil de Surveillance

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES
Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de
l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport
du Président du Conseil de Surveillance
Exercice clos le 30 avril 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 avril 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Dijon, le 26 juillet 2014
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Représentée par Pierre CLEON

Représentée par Jérôme BURRIER

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Liste des informations publiées ou rendues publiques durant les douze derniers mois (1).
(Articles L.451-1-1 du Code Monétaire et Financier et 222-7 du règlement général de l'AMF)

(1) Période du 1er septembre 2013 au 31 août 2014.

I. BALO – Journal des annonces légales (<http://www.journal-officiel.gouv.fr>)

- **29 août 2014 :**
Comptes annuels 2013/2014
- **9 décembre 2013 :**
Approbation par l'Assemblée Générale Mixte des comptes annuels 2012/2013.
Attestation des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés 2012/2013.
- **4 octobre 2013 :**
Avis de Convocation Assemblée Générale Mixte du 25 octobre 2013: modifications
- **6 septembre 2013 :**
Avis de Convocation Assemblée Générale Mixte du 25 octobre 2013

II. AMF – Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org>)

- **29 août 2014 :**
Rapport Financier annuel 2013/2014
- **9 juillet 2014 :**
Communiqué sur résultats annuels 2013/2014
- **4 juillet 2014 :**
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **13 mars 2014 :**
Communiqué sur chiffre d'affaires 3^o trimestre 2013/2014
- **6 janvier 2014 :**
Bilan semestriel du contrat de liquidité

- **23 décembre 2013 :**
Rapport Financier semestriel 2013/2014
- **12 décembre 2013 :**
Communiqué sur résultats semestriels 2013/2014
- **29 octobre 2013 :**
Communiqué mise à disposition Compte Rendu Assemblée Générale 25/10/2013
- **4 octobre 2013 :**
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 25 octobre 2013 : modifications
- **4 octobre 2013 :**
Descriptif programme rachat d'actions.
- **12 septembre 2013 :**
Information financière 1^o trimestre 2013/2014
- **6 septembre 2013 :**
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 25 octobre 2013

III. WIRE - LES ECHOS (<http://www.lesechos.fr>)

- **29 août 2014 :**
Rapport Financier annuel 2013/2014
- **9 juillet 2014 :**
Communiqué sur résultats annuels 2013/2014
- **4 juillet 2014 :**
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **13 mars 2014 :**
Communiqué sur chiffre d'affaires 3^o trimestre 2013/2014
- **6 janvier 2014 :**
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **23 décembre 2013 :**
Rapport Financier semestriel 2013/2014

- **12 décembre 2013 :**
Communiqué sur résultats semestriels 2013/2014
- **29 octobre 2013 :**
Communiqué mise à disposition Compte Rendu Assemblée Générale 25/10/2013
- **4 octobre 2013 :**
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 25 octobre 2013 : modifications
- **4 octobre 2013 :**
Descriptif programme rachat d'actions
- **12 septembre 2013 :**
Information financière 1^o trimestre 2013/2014
- **6 septembre 2013 :**
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 25 octobre 2013

IV. SITE INTERNET (<http://www.tff-group.com>)

- **29 août 2014 :**
Rapport Financier annuel 2013/2014
- **10 juillet 2014 :**
Réunion d'analystes du 10 juillet 2014
- **9 juillet 2014 :**
Communiqué sur résultats annuels 2013/2014
- **4 juillet 2014 :**
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **13 mars 2014 :**
Communiqué sur chiffre d'affaires 3^o trimestre 2013/2014
- **31 janvier 2014 :**
Rapport Annuel 2012/2013
- **6 janvier 2014 :**
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **23 décembre 2013 :**
Rapport Financier semestriel 2013/2014

- **12 décembre 2013 :**
Communiqué sur résultats semestriels 2013/2014
- **29 octobre 2013 :**
PV AG du 25/10/2013
- **29 octobre 2013 :**
Résultats scrutin AGM du 25/10/2013
- **29 octobre 2013 :**
Compte Rendu Assemblée Générale 25/10/2013
- **4 octobre 2013 :**
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 25 octobre 2013 : modifications
- **4 octobre 2013 :**
Descriptif programme rachat d'actions
- **12 septembre 2013 :**
Information financière 1^o trimestre 2013/2014
- **6 septembre 2013 :**
Avis de convocation Assemblée Générale Mixte du 25 octobre 2013
- **6 septembre 2013 :**
Nombre d'actions et de droits de vote
- **6 septembre 2013 :**
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 25 octobre 2013
- **6 septembre 2013 :**
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 25 octobre 2013 sur les comptes annuels 2012/2013, Modalités de participation à l'AG, Texte des résolutions, Ordre du jour

V. **GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON**
(<http://www.infogreffe.com>)

- **11 avril 2014 :**
Nomination membre Directoire (dépôt n° 2698)

- **16 décembre 2013 :**
Adoption d'un sigle, Modifications statutaires, Nomination membre Directoire (dépôt n° 2013-A-6666 du 16 décembre 2013)
- **15 novembre 2013 :**
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes au 30/04/2013, Rapport de gestion, Résolution d'affectation AGO (dépôt n° 2013-B-9189 du 2 décembre 2013)
- **15 novembre 2013 :**
Comptes consolidés au 30 avril 2013, Rapport Commissaires aux comptes, rapport de gestion (dépôt n° 2013-B-9190 du 2 décembre 2013)

VI. PUBLICATIONS EFFECTUEES DANS DES JOURNAUX

- **12 juillet 2014 :**
INVESTIR : Communiqué sur résultats annuels 2013/2014
- **10 juillet 2014 :**
BOURSORAMA : Communiqué sur résultats annuels 2013/2014
- **10 juillet 2014 :**
LE FIGARO : Communiqué sur résultats annuels 2013/2014
- **10 juillet 2014 :**
LES ECHOS : Communiqué sur résultats annuels 2013/2014
- **14 mars 2014 :**
LES ECHOS - Communiqué sur chiffre d'affaires 9 mois 2013/2014
- **13 décembre 2013 :**
LES ECHOS - Communiqué sur résultats semestriels 2013/2014
- **14 décembre 2013 :**
INVESTIR - Communiqué sur résultats semestriels 2013/2014
- **2 décembre 2013 :**
JOURNAL DU PALAIS : Mise à jour des statuts
- **25 novembre 2013 :**
JOURNAL DU PALAIS : Publication des droits de vote et nombre d'actions
- **4 octobre 2013 :**
BIEN PUBLIC : Avis de Convocation Assemblée Générale Mixte du 25 octobre 2013

- **13 septembre 2013 :**
LES ECHOS – Communiqué sur Chiffre d'affaires T1 2013/2014
- **6 septembre 2013 :**
BIEN PUBLIC : Avis de Convocation Assemblée Générale Mixte du 25 octobre 2013

VI. BODACC

- **31 décembre 2013 :**
Modifications (annonce n° 308 BODDACC B n° 20130251)
- **17 décembre 2013 :**
Avis de dépôt des comptes annuels 2012/2013 (annonce n° 2543 BODACC C n° 20130093)
- **17 décembre 2013 :**
Avis de dépôt des comptes annuels 2012/2013 (annonce n° 2542 BODACC C n° 20130093)